

LE SOLEIL

D'ÉTÉ

CAHIER B

Généralement ensoleillé partout dans l'Est, hormis des passages nuageux à Québec. Les maximums varieront de 21 à 27. détails, en B-2

Demain: la collecte de sang du SOLEIL...

Même l'été, la Croix-Rouge a besoin de votre sang, et plus encore que durant l'année. C'est pourquoi LE SOLEIL organise demain sa collecte de sang estivale et vous invite tous à donner. L'objectif visé: 350 personnes. Rendez-vous donc, demain, de 10h à 20h30 à l'édifice de la Croix-Rouge, au 325 rue de la Croix-Rouge, à Québec.

détails en page B-3

ITT / Port-Cartier Un dossier à tenir avec des pincettes

page A-8

LE SOLEIL

contente son monde...

647-3333

LE SOLEIL

dépôts garantis **16³/₄** TAUX ANNUEL 3 ans

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

692-1221 626-1221

DERNIÈRE ÉDITION

QUÉBEC, MARDI 20 JUILLET 1982
36 pages 3 cahiers 86e année, no 170

• Livraison à domicile (6 jours) \$2.00
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50c Québec 30c



Les battures de Beauport

Une plage ou un port?

pages A-3 et A-5

L'affaire du vin libre

Une rencontre entre ministres et restaurateurs

par Léonce GAUDREAU

Deux ministres du gouvernement québécois rencontrent aujourd'hui même à Québec des porte-parole de l'Association des restaurateurs du Québec pour entendre leurs représentations contre l'adoption d'un récent projet de loi permettant à la clientèle d'apporter leur bouteille de vin et autre spiritueux dans les restaurants.

Les deux ministres, Raynald Fréchette (Revenu) et Rodrigue Biron (Industrie, Commerce et Tourisme), semblent très sensibles à l'argumentation des restaurateurs, ne serait-ce que pour les pertes de revenus que pourrait signifier l'élargissement de la loi.

Une bouteille achetée et apportée par un client au restaurant n'est pas assujettie à la surtaxe de 5 pour 100 exigée des restaurateurs pour des fins de vente et à un autre 10 pour 100 (taxe de vente) ajouté sur la note de restaurant.

Un représentant du ministre de la Justice, initiateur de cette loi controversée, participera à la réunion.

Contrairement à ce qu'a demandé l'Association des restaurateurs, il ne peut être question toutefois de moratoire. Techniquement, c'est impossible, a précisé un porte-parole du cabinet du ministre Marc-André Bédard. La loi va commencer à s'ap-

pliquer vendredi, tel qu'il est prévu, explique le chef de cabinet M. Jean-Robert Nadeau, mais ces établissements n'ont qu'à refuser de servir les personnes qui auront apporté leur bouteille. Contrairement à un règlement adopté par un arrêté en conseil par exemple, a-t-on expliqué, une loi ne peut être modifiée que par le Parlement.

M. Jean-Claude Blondeau, directeur général de l'Association des restaurateurs, a déclaré au SOLEIL qu'il appartenait au gouvernement qui a fait adopter cette loi de trouver maintenant une façon de la défaire, puisqu'il admet son erreur.

Une brèche mal colmatée

"On était d'accord avec la première partie de la loi. C'est ce qu'on avait répondu à Me Ghislain Laflamme de la Société des permis d'alcool du Québec, mais quelque chose est venu ajouter cette deuxième partie sans aucune consultation," explique le représentant des restaurateurs.

Cette première partie de la loi satisfaisait en effet à des représentations de restaurateurs et d'hôteliers (surtout à la campagne) qui veulent mettre fin à la concurrence jugée déloyale de la part d'organismes de bingo, de soirées paroisiales ou autres qui permettent la consommation d'alcool.

Mais en colmatant cette brèche dans la loi, le ministère de la Justice a dû en ouvrir une autre pour permettre la continuation de la pratique assez répandue de restaurateurs (non détenteurs de permis de vente d'alcool) autorisant leur clientèle à apporter leur bouteille de vin.

S'appuyant sur un vieux jugement (1964) de la cour d'appel du Québec, la Régie des permis d'alcool avait établi, il y a un an, qu'un restaurateur non licencié pouvait en effet permettre cette pratique déjà existante depuis quelques années.

Par l'amendement législatif, on élargit cette pratique à tous les établissements de restauration, y compris ceux qui ont un permis de vente, quoique ces restaurants peuvent toujours refuser de servir les personnes apportant leur alcool ou majorer l'addition. On a affirmé au ministère de la Justice que cet élargissement avait été fait à la demande de gens se disant représentatifs des restaurateurs du Québec, ce que le directeur général de l'Association des restaurants a nié évidemment.

Outre cette réunion avec les ministres Biron et Fréchette, un porte-parole de la Régie des permis d'alcool du Québec a affirmé que les responsables de l'application de cette

Voir A-2, VIN

Drapeau paralysé

MONTREAL (d'après PC) — Le maire de Montréal a été victime, jeudi dernier, d'un accident cérébro-vasculaire ("stroke") qui lui a laissé temporairement le côté gauche "légèrement paralysé".

Hospitalisé d'urgence jeudi dernier après avoir ressenti "une malaise inaccoutumé", M. Jean Drapeau, âgé de 66 ans, n'a pas perdu complètement l'usage de ses membres: il peut marcher, écrire et parler à tout le moins.

C'est ce qu'a indiqué, hier, au cours d'une rencontre avec les journalistes, le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, qui a parlé en français d'un "choc" et de "stroke" en anglais, insistant sur le fait que M. Drapeau n'avait pas subi "d'attaque cardiaque".

Jeudi dernier, il s'est écoulé quelques minutes avant que le maire puisse demander de l'aide, indique-t-on dans le communiqué émis par la ville. "Dès qu'il a pu, il (M. Drapeau) a appelé le spécialiste qui l'avait soumis à une série d'examen médicaux en avril dernier".

Conduit à l'Institut de cardiologie, les examens ont donné "au point de vue cardiaque", des résultats "satisfaisants". Le lendemain après-midi (vendredi), M.

Drapeau a été transporté à l'hôpital Maisonneuve où il a subi des examens neurologiques puis, dimanche après-midi, à l'Institut neurologique Penfield de l'hôpital Royal Victoria, "dont l'équipe spéciale est plus complète", avant d'être reconduit à Maisonneuve.

Devant les journalistes, hier, M. Lamarre a tenté pendant plus d'une demi-heure de s'en tenir au contenu du communiqué qui précise en substance que le maire de Montréal "demeure actuellement en repos souffrant d'une légère paralysie du côté gauche".

Insistance

"Vous voulez en savoir davantage, je n'ai pas à vous en dire davantage, je vous dis que c'est une légère paralysie du côté gauche, je n'ai pas à en ajouter davantage sur cette question", a répondu M. Lamarre aux nombreux journalistes qui l'avaient littéralement coincé dans une salle de l'hôtel de ville.

Plusieurs membres de l'administration municipale, qui se tenaient tout près de l'endroit où se donnait la conférence de presse, ont expliqué aux journalistes par la suite qu'ils connaissaient des gens

qui avaient subi le même genre d'accident que M. Drapeau et qui avaient pu récupérer complètement.

Dans l'entrevue, M. Lamarre

Voir A-2, DRAPEAU



M. Jean DRAPEAU

Selon des conseillers en gestion

Une crise plus longue ici qu'aux Etats-Unis

TORONTO (PC) — Selon Woods Gordon, le produit national brut réel du Canada va baisser trois fois plus qu'aux Etats-Unis, cette année, et le dernier budget fédéral n'aura que peu ou pas d'impact sur l'économie canadienne.

Dans son bulletin trimestriel, la firme de conseillers en gestion prévoit un déclin de la production au cours des deuxième et troisième trimestres,

avec des taux d'intérêt toujours élevés.

Au cours du premier trimestre, la production réelle au Canada a baissé de 2 pour 100, les bénéfices des compagnies ont baissé de 38 pour 100 et le chômage a atteint de nouveaux sommets.

Woods Gordon prévoit un déclin de 3 pour 100 dans la production réelle au Canada pour l'année, compa-

rativement à un déclin de seulement 1 pour 100 aux Etats-Unis.

Pour la firme torontoise, "la récession aux Etats-Unis semble avoir pris fin au second trimestre", tandis que ce ne sera pas avant l'automne au Canada.

Pessimisme

Woods Gordon prévoit donc au

Voir A-2, ÉCONOMIE

Les Indiens micmacs poursuivent Québec et Ottawa pour \$1,3 million

QUÉBEC (PC) — Les Indiens micmacs de la réserve de Restigouche, dans l'est du Québec, ont annoncé lundi qu'ils poursuivaient en dommages les gouvernements fédéral et provincial pour la somme de \$1,3 million, à la suite des descentes de police effectuées chez eux l'an dernier.

Le 11 juin 1981, après que les négociations sur les quotas de pêche au saumon entre Québec et les Micmacs eurent échoué, la Sûreté du Québec était entrée sur le territoire de la réserve pour y saisir les filets utilisés par les Indiens. On avait arrêté 11 d'entre eux.

Une deuxième descente devait se produire le 20 juin.

Les poursuites, enregistrées devant la Cour supérieure du Québec, ont été intentées au nom des 1.600 membres de la bande micmac de Restigouche.

La poursuite est intentée non seulement contre les deux gouvernements, mais aussi contre le ministre de la Justice du Québec et son collègue de la Chasse et de la Pêche, MM. Marc-André Bédard et Lucien Lessard.

Un rapport préparé pour la Fraternité nationale des Indiens a servi de document préparatoire à la poursuite. Ce rapport a stipulé que des policiers auraient battu des Indiens, les auraient appelés "sauvages" et

auraient uriné en public durant leur première descente à Restigouche.

Force excessive

Un porte-parole du Mouvement québécois pour combattre le racisme, qui appuie la poursuite des Micmacs, a également indiqué que selon ces derniers, la Sûreté du Québec avait fait usage de force excessive en envoyant sur place entre 300 et 500 agents équipés contre les émeutes.

Pour sa part, le gouvernement fédéral a été poursuivi parce que les filets de pêche saisis l'ont été au nom de la reine.

La police avait confisqué des filets de pêche placés dans la rivière Restigouche, au cours de son opération du 11 juin 1981. Les hommes

arrêtés en relation avec cette opération de pêche ont été accusés d'obstruction au travail des policiers et de résistance à leur arrestation.

Après une comparution, leur procès a été ajourné indéfiniment.

Au cours de son second raid, le 20 juin, les policiers n'ont pas pénétré sur le territoire de la réserve, mais en ont bloqué les entrées, et ont érigé un mur de sacs de sable sur le pont interprovincial reliant Restigouche à Campbellton, au Nouveau-Brunswick.

Filets détruits

A l'aide de deux hélicoptères, d'un avion et d'un remorqueur blindé, la police et des officiels du ministère de la Pêche ont saisi et détruit les filets de pêche des Micmacs.

Personne n'avait été arrêté le 20 juin, mais la police avait tiré des gaz lacrymogènes et aurait fait usage de balles de caoutchouc.

Les journalistes qui avaient tenté de s'approcher des policiers avaient été avertis qu'ils risquaient de se faire tirer dessus.

En dépit des descentes, les Micmacs ont continué à pêcher le saumon dans la Restigouche. La police n'a pas donné suite à ses menaces de continuer les descentes.

Les Micmacs et le gouvernement du Québec ont conclu une entente sur les quotas des prises de cette année. Mais la querelle sur la pêche continue, entre Québec et les Montagnais de la rive nord du Saint-Laurent.

sommaire

Annonces classées	C-7 à C-16
Arts et spectacles	B-5 et B-6
Bandes dessinées	B-2
Bridge	C-14
Carrières et professions	C-5
Décès	C-17
Economie-finances	A-8 à A-10
Editorial	A-4
Feuilleton	B-6
Horoscope	C-13
Information régionale	A-6
Loteries	A-2
Monde	C-17 et C-18
Mot mystère	C-15
Mots croisés	C-13
Où aller à Québec	B-4
Page des lecteurs	A-4
Page documentaire	A-5
Patron	C-16
Sport	C-1 à C-6
Télévision	B-6

A l'Ancienne-Lorette

Appel au référendum sur un règlement d'emprunt

par Pierre-Paul NOREAU

Une nouvelle épreuve de force opposera aujourd'hui et demain le conseil municipal de l'Ancienne-Lorette et le "Comité des payeurs de taxes". Les responsables du groupe de citoyens recommandent aux contribuables de se rendre signer le registre municipal pour réclamer un référendum sur un autre règlement d'emprunt.

Cette situation qui s'est produite à quelques reprises depuis l'arrivée sur la scène locale du "Comité des payeurs de taxes" touche cette fois la perte due au taux de change sur une émission d'obligations en devises américaines, estimée à possiblement \$625,000. Jusqu'ici, le comité a réussi à contrer tous les règlements d'emprunt auxquels il s'est attaqué.

Toutefois, le règlement mis de l'avant hier est assorti d'une résolution ferme du conseil de n'utiliser son pouvoir d'emprunt que pour un maximum de \$393,000, le reste étant puisé à même des surplus budgétaires. Or justement, les responsables du groupe de citoyens, appuyés par les

conseillers Jean-Roch Côté et Jacques Fauchon, voulaient que la presque totalité du surplus budgétaire (soit \$400,000) soit affectée à combler cette perte sur le taux de change, l'emprunt n'étant alors que de \$225,000.

L'écart entre la position du maire Marcel Pageau et celle du comité est finalement assez mince, elle se résume au projet d'achat du réseau d'éclairage municipal auquel tient mordicus le conseiller André Roy, mais qui représente tout de même \$167,000.

Ce dernier a amené le conseil à réserver cette partie du surplus budgétaire en présentant un rapport faisant valoir la rentabilité de cette acquisition. Là encore, ça ne signifie toutefois pas que le réseau d'éclairage sera effectivement acheté à Hydro-Québec. Mais après étude plus détaillée, il sera certain que la somme d'argent sera disponible en vertu de la résolution adoptée hier soir sur division.

Demande de référendum

Le conseiller André Roy n'a pas

Mines Gaspé déboursa \$1 million pour sauver la rivière York

MURDOCHVILLE (d'après PC) — La compagnie Mines Gaspé, une filiale de Mines Noranda, va devoir déboursa au moins \$1 million pour sauver la rivière York des effets du déversement d'acide sulfurique survenu le 6 juin.

Commentant ce coût imprévu, le directeur adjoint de Mines Gaspé, M. André Tardif, a indiqué récemment

que "ça n'aidera pas lorsque la compagnie entreprendra des prévisions économiques au cours des prochains mois".

Cette dépense survient au moment où la situation financière de la compagnie n'est guère brillante. Mines Noranda ayant accusé des pertes de \$57 millions au cours du dernier trimestre.

DRAPEAU

(Suite de la première page)

s'est refusé à toute spéculation sur l'avenir politique de M. Drapeau qui devrait normalement annoncer sa candidature à la mairie de Montréal dans les prochaines semaines en vue des élections de l'automne, en novembre.

Plusieurs se demandaient, hier, si la santé du maire lui permettrait de se lancer dans une campagne électorale qui exige quand même beaucoup d'énergie.

"Je n'ai pas à parler de l'avenir politique du maire, je pense que le maire peut revenir comme il est revenu, c'est un homme volontaire, qui a une capacité d'absorption, une très grande santé", a ajouté M. Lamarre.

VIN

(Suite de la première page)

nouvelle loi devront se réunir cette semaine pour en connaître exactement les implications et clarifier certains points.

Même si la pratique actuelle ne s'applique dans les faits qu'au vin, il est loisible aux clients de restaurants d'apporter toutes les autres sortes de boissons (apéritifs, digestifs, spiritueux), sauf de la bière. L'élargissement de la loi ne s'applique pas aux restaurateurs qui offrent également le logis à la clientèle, tels les hôteliers.

Pour les restaurateurs détenteurs de permis d'alcool, ce sont des questions de détail puisqu'ils demandent expressément l'élimination de cette deuxième partie de l'article III de la loi 67 adoptée il y a un mois, c'est-à-dire d'interdire désormais aux restaurateurs non licenciés de permettre la consommation d'alcool dans leurs établissements.

Leur porte-parole a précisé hier que l'argument des "droits acquis" de ces restaurateurs ne fait vraiment pas le poids à côté des droits acquis (beaucoup plus anciens) des restaurateurs licenciés.

Outre le potentiel effet de poussée à la hausse que cette pratique aura sur le prix de la nourriture, au nom de l'argument voulant que ces restaurateurs licenciés tirent surtout leurs profits de la vente d'alcool, l'Association des restaurateurs du Québec soulève aussi le problème de l'administration et de l'application de la loi. Qui par exemple va interdire à un mineur de consommer de l'alcool ou à une autre d'en consommer trop (responsabilité légale incombant actuellement aux restaurateurs licenciés)?

On admet dans les milieux gouvernementaux que l'application de cette loi risque de soulever d'énormes problèmes.

LA QUOTIDIENNE
(Tirage de lundi)

4-7-7

Informations: 643-8990



3 bombes à Londres: 4 morts et 9 blessés

LONDRES (AFP) — L'explosion à la bombe de Regents Park, l'une des 2 autres signalées mardi midi à Londres après celle de Hyde Park, a fait 4 morts et 9 blessés, a annoncé Scotland Yard.

La bombe a explosé sous un kiosque à musique du parc, dans lequel jouait une fanfare des "Royal Green Jackets", a indiqué un porte-parole de Scotland Yard.

Aucun bilan n'est encore disponible pour la troisième explosion, qui s'est produite à proximité d'une caserne à Hampstead, dans le nord de la capitale britannique. Le dernier bilan de la première explosion, celle de Hyde Park, est de 2 morts et 14 blessés. Elle a été revendiquée par l'IRA provisoire.

ÉCONOMIE

(Suite de la première page)

Canada le maintien de taux d'intérêt élevés, de la valeur à la baisse du dollar canadien, du taux de chômage à la hausse, de bénéfices de compagnies peu élevés et de faillites nombreuses.

En chiffres précis, la valeur du dollar canadien devrait se maintenir entre 76 et 78 cents américains pour les prochains six ou 12 mois.

Le taux préférentiel devrait s'établir entre 15 et 16 pour 100 vers la fin de l'année, au regard de 17,75 pour 100 actuellement.

Si le budget du 28 juin n'aura que peu ou pas d'impact sur l'économie, c'est que les modifications fiscales sont minimes (environ \$3 milliards).

"Dans une économie de \$350 milliards, un tel changement d'environ \$3 milliards sur une période de deux ans est à peine perceptible", note le bulletin.

Woods Gordon conseille à l'industrie canadienne d'améliorer sa productivité et sa compétitivité internationale en adoptant une stratégie industrielle à long terme.

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 8h00 à 13h00

REDACTION

647-3394 du lundi au vendredi de 8h à 19h30

647-3233 à partir de 19h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

convaincu non plus l'ex-président du comité (toujours en selle dans l'attente d'une succession) du bien-fondé de ce gel de fonds. M. Emile Loranger soutient que l'idée d'acheter le réseau d'éclairage peut être bonne, toutefois elle arrive à un mauvais moment. Aussi demande-t-il les 341 signatures nécessaires pour un référendum.

Reprenant l'argumentation défendue par les Jean-Roch Côté et Jacques Fauchon, il avance lui aussi que "qui paye ses dettes s'enrichit" et qu'il faut donc affecter le surplus budgétaire à ce poste. Les taux, selon M. Loranger, pourront éventuellement être beaucoup plus favorables pour des projets comme celui du réseau d'éclairage.

Pour protéger les contribuables

Le maire Marcel Pageau pour sa part a fait valoir que le conseil, en adoptant la résolution d'emprunt de \$393,000, faisait en sorte que les contribuables soient pas victimes d'une forte hausse de taxes en 1983. En protégeant une partie du surplus, le maire a soutenu que les contribuables pourraient connaître une très faible augmentation de leurs taxes l'an prochain.

Si les contribuables se décident à signer en cette période estivale moins favorable à la mobilisation, M. Pageau ne voit que deux possibilités, soit répondre aux attentes du comité ou reporter complètement l'emprunt sur l'année 1983 et donc nécessairement augmenter les taxes en conséquence.



Les autochtones sont rassemblés

C'était hier à Regina l'ouverture de l'Assemblée mondiale des Premières nations. Les réjouissances qui ont marqué l'événement ont été quelque peu assombries par des déclarations dénonçant l'oppression qu'exercent les gouvernements sur les populations indigènes d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale. Cette conférence doit durer une semaine.

Hausse de 1 pour 100 du coût de la vie en juin, au Canada

OTTAWA (PC) — L'indice des prix à la consommation a grimpé de un pour 100 au cours du mois de juin, de sorte qu'il était de 112,2 pour 100 supérieur à ce qu'il était en juin 1981, a annoncé Statistique Canada, ce matin.

Il s'agit toutefois de l'augmentation annuelle la moins élevée de l'indice des prix à la consommation depuis le mois de décembre, alors que l'indice avait aussi grimpé de 11,2 pour 100. Cela représente également une baisse par rapport au mois de mai

alors que l'indice global s'établissait à 11,8.

Les prix des aliments, qui ont fait un bond de 2,2 pour 100 au cours du mois de juin, sont à eux seuls responsables de la moitié de l'augmentation des prix. C'est le deuxième mois consécutif que l'indice des prix enregistre une majoration aussi sensible.

Les budgets de Terre-Neuve, du Québec, de l'Ontario et du Manitoba ont tous contribué à majorer l'indice des prix autres que ceux des aliments

qui a grimpé de 0,7 pour 100 durant le mois de juin pour atteindre 11,8 pour 100 sur une base annuelle.

En prenant comme base de calcul les prix en vigueur en 1971 valant \$100, l'indice des prix à la consommation à la fin de juin 1982 s'établissait donc à 263,4 au regard de 260,8 à la fin de mai et 236,8 à la fin de juin 1981. Cela signifie que le panier standard de provisions et de services qui coûtait \$100 en 1971, coûtait \$263,40 en juin dernier.

Cet été, partez du bon pneu avec MONSIEUR Muffler.



- La garantie de qualité **MICHELIN** ... c'est toute la différence.
- Le plan de protection "Hasard de route" de Monsieur Muffler:

Monsieur Muffler offre exclusivement à ses clients achetant des pneus dans une de ses succursales une protection "Hasard de route".

Deux bonnes raisons d'acheter vos pneus chez Monsieur Muffler:

- la garantie de qualité Michelin
- le plan de protection "Hasard de route" de Monsieur Muffler

SUPER SPÉCIAL D'ÉTÉ!

Changement d'huile

- ✓ Vidange d'huile (jusqu'à 5L)
- ✓ Filtre à huile
- ✓ Lubrification

seulement
\$9.95

et vérification GRATUITE en 6 points

- ✓ Silencieux
- ✓ Amortisseurs
- ✓ Suspension (incluant MacPherson)
- ✓ Direction
- ✓ Freins
- ✓ Pneus

Offre valable jusqu'au 31 juillet 82



DU GRAND SERVICE POUR LES P'TITES IMPORTÉES

5 bonnes raisons de confier votre voiture importée à Monsieur Muffler:

- Notre garantie sur le silencieux
- L'installation gratuite du silencieux
- Nos pièces en inventaire
- Nos mécaniciens qualifiés
- Nos prix avantageux



**Ça me prend un expert
Ça me prend MONSIEUR Muffler**

GIFFARD

1402, d'Estimauville
(Au sud des Galeries Ste-Anne)
Tél.: 663-8761

LÉVIS

111, Route Kennedy
(Sortie Centre-ville Lévis de l'autoroute 20)
Tél.: 833-9121



QUÉBEC

572, boul. Hamel
529-8121

STE-FOY

3105, Hochelaga
658-4645

CHICOUTIMI

1000, boul. Talbot
545-0222

Projet d'expansion du port de Québec Le Rassemblement populaire repart en campagne d'opposition

par Pierre-Paul NOREAU

Le projet d'expansion du port de Québec sur les bords de Beauport doit être abandonné définitivement. Il ne doit même pas être question de dépenser des fonds publics pour faire des études d'impact sérieuses, puisque de toute façon, il est évident que les conséquences négatives dépassent très largement tout ce que le projet peut comporter comme avantages.

Le Rassemblement populaire de Québec qui a déjà fait connaître sa position dans ce dossier revient à la charge et s'allie à différents groupes pour dénoncer le projet de développement du port de Québec sur les bords de Beauport.

Le Parti d'opposition municipal à Québec a fait parvenir à la Commission environnementale et aux députés fédéraux et provinciaux de la région un mémoire appuyant la requête. Selon le Rassemblement populaire, le projet est tout simplement aberrant. Les retombées positives ont été largement exagérées, alors que les méfaits sur la qualité de la vie (oiseaux migrants, pollution de bruit et de poussière sur les quartiers résidentiels environnants, gaspillage d'un site récréatif exceptionnel et atteinte irrémédiable à l'environnement de la capitale) n'ont absolument pas été mesurés. Le Rassemblement populaire blâme d'ailleurs la firme Pluram pour le peu de sérieux de son étude, l'accusant de plus d'un parti pris évident en faveur du projet du port de Québec.

Le parti de M. Pierre Racicot reconnaît par ailleurs la place qui revient au port de Québec dans la vie économique régionale. On suggère d'aller de l'avant pour développer les installations portuaires, mais ailleurs que dans le cœur de la capitale. Les bords de Beauport devraient être définitivement protégés par le schéma d'aménagement de la communauté urbaine de Québec afin de protéger la valeur écologique et récréative du secteur, recommande-t-on finalement.



La faiblesse évidente du rapport Pluram sur l'expansion du port a incité le Rassemblement populaire à reprendre sa campagne contre ce projet qui risque d'abîmer à jamais les bords de Beauport.



L'insalubrité de "l'étang du Domaine Maizerets" est manifeste. Des clous dépassent la bordure de l'étang d'environ 18 centimètres, des morceaux de bois et autres déchets jonchent un peu partout.

Des activités restent risquées à Maizerets...

par Gaston Marcel COMEAU

La sécurité des 300 enfants qui fréquentent le Domaine Maizerets pourrait être mise en cause par le comportement des moniteurs qui y travaillent, et ce, même si la ville de Québec consent à améliorer la sécurité de la voie d'accès au Domaine.

En effet, M. Fernando Hamel, un des brigadiers en poste à cet endroit, se dit outré de constater que certains moniteurs "se promènent sur la voie

ferrée avec les enfants pour ramasser des cailloux".

La responsable des moniteurs, Michelle Laurin, confirme que "les moniteurs en question font des recherches minéralogiques avec les enfants aux abords de la voie ferrée et que cela n'a rien d'anormal". Elle ne semble cependant pas se rendre compte que l'on apprend ainsi "aux enfants à jouer sur les voies ferrées comme si elles étaient tout à fait sûres" note le brigadier. La responsable des mo-

niteurs rétorque que les moniteurs connaissent très bien l'heure à laquelle les trains passent.

Par ailleurs après vérification, il apparaît que les trains passent à des heures très irrégulières et que certains types de trains ne possèdent même pas d'horaires déterminés; il est donc curieux que l'on prétende "connaître l'heure des trains".

Sur le Domaine

Il n'y a pas que cette "promenade minéralogique" qui risque de mettre en cause la sécurité des enfants au Domaine. A l'intérieur du Domaine certaines parties sont laissées dans un tel état qu'à la moindre chute un enfant pourra subir des blessures autrement injustifiables. L'illustration par excellence de ce fait est sans aucun doute l'étang du Domaine.

De nombreux déchets et morceaux de bois jonchent cet étang dont la qualité de l'eau stagnante est fort douteuse. Lors d'une visite précédente, un moniteur avait affirmé que le nettoyage de l'étang serait fait avant le début des activités estivales; rien n'a été fait si ce n'est les planches d'un des deux petits ponts qui furent remplacées en raison de l'état de pourriture avancée. Autour de l'étang, en plusieurs endroits, des clous dépassent de la bordure d'environ 18 centimètres sans que personne n'ait semblé-t-il, songé aux dangers qu'ils représentent.

Au Domaine Maizerets, les moniteurs auraient "reçu l'ordre de ne fournir aucune information aux journalistes" indique une monitrice qui nous réfère à la responsable. Celle-ci affirme plutôt qu'ils n'ont pas à commenter des choses qui concernent le Service des parcs et loisirs de la ville de Québec.



Afin d'améliorer la sécurité de la voie d'accès au Domaine Maizerets, la ville de Québec a placé des affiches de "mise en garde" et, l'après-midi, une brigade double surveillance à la fois la traversée du boulevard et de la voie ferrée. M. Fernando Hamel (sur la photo) est brigadier à cet endroit.

Complexe sportif de Rimouski: il y aurait eu des contrats douteux

par J.-Claude PAQUET

RIMOUSKI — Il ressort de l'audience qu'a tenue hier la Commission d'enquête sur l'administration municipale de Rimouski, que des irrégularités auraient eu lieu dans l'attribution de contrats concernant le complexe sportif de Rimouski.

Ces irrégularités toucheraient notamment le contrat des installations électriques, la construction du tennis intérieur et également l'achat d'équipements extérieurs pour le complexe sportif.

C'est le gérant de la ville de Rimouski, M. Claude Sirois, qui témoignait alors devant les commissaires Odette Lapalme et Gervais Labrecque, en réponse aux questions de Me Mario Bilodeau, procureur de la commission.

On sait que c'est en mai dernier, que la commission d'enquête a enfin pu commencer à tenir des audiences publiques, après une guerre de procédures qui a duré plus de deux ans et demi et qui fut engagée par les avocats de M. Claude St-Hilaire, ex-maire de Rimouski. Le mandat de la commission couvre la période de 1971 à 1978, soit précisément la période pendant laquelle M. St-Hilaire fut maire de Rimouski.

Au cours des audiences qui ont eu lieu depuis le 25 mai, le procureur de la commission s'est principalement occupé d'établir le fonctionnement du service des loisirs pendant la période couverte par le mandat de la commission et aussi les principaux investissements qui ont été effectués dans ce secteur entre 1971 et 1978.

Au cours de son interrogatoire d'hier, le gérant de la ville, M. Sirois, a déposé un premier dossier, concernant les installations électriques, dont le contrat fut accordé à la firme J.L. Guérette, de Rimouski, pour un montant de \$274.000.

Des documents contenus dans ce dossier, il ressort qu'un contrat d'excavation d'un montant de \$5.000 aurait été accordé à cette même firme,

sans soumission, sans une résolution du conseil et surtout à l'encontre des plans et devis qui imputaient ces travaux au service des travaux publics de la ville.

En ce qui concerne le contrat pour la construction des tennis intérieurs, qui fut accordé à J.M.B. Construction pour un montant de \$450.700, il y aurait eu un paiement additionnel de \$6.000, malgré une résolution contraire du conseil municipal, alors que MM. St-Hilaire et Ruest ne participaient pas à cette réunion, mais qui fut renversée le mois suivant à une autre réunion, en présence cette fois de MM. St-Hilaire et Ruest.

Quant au contrat pour les estrades extérieures pour un montant de \$21.954 à la firme Formo Inc. de la région de Montréal, il aurait été accordé sans soumission publique et aussi sans résolution du conseil, ce qui serait donc contraire au code municipal.

Me Bilodeau n'a cependant pu interroger le gérant de la ville sur les contrats d'aqueduc et d'égoût pour le complexe sportif, étant donné que les documents pertinents sont présentement détenus par la Sûreté du Québec, dans une enquête qui concernerait notamment le racketteur de Rimouski et qui se trouve également construit dans le quadrilatère englobant le complexe sportif. M. Claude St-Hilaire était propriétaire d'un mini-golf. C'est sur ce même terrain que fut construit le racketteur. Ces questions qui ne furent pas soulevées hier devant la commission, pourraient cependant être examinées au cours des prochaines audiences, lesquelles sont maintenant ajournées au 9 septembre.

Les commissaires Lapalme et Labrecque et le procureur Bilodeau ont convenu que lors de la reprise, les audiences se poursuivraient de façon régulière, à raison de trois jours par semaine.

... malgré les avis et les 2 brigadiers

par Gaston-Marcel COMEAU

Depuis la semaine dernière, la voie d'accès au Domaine Maizerets qui est traversée par une double voie ferrée est beaucoup plus sûre. La ville de Québec a, en effet, placée des affiches incitant les piétons à la prudence lorsqu'ils traversent la voie ferrée.

Par ailleurs, en semaine, deux brigadiers au lieu d'un seul assurent la sécurité des enfants qui doivent à la fois franchir le boulevard Montmorency et la voie ferrée pour se rendre au domaine. Cette double brigade n'est cependant en fonction que l'après-midi.

En outre, dans un échange de correspondance entre la ville de Québec et la Commission canadienne des transports, dont LE SOLEIL a déjà

fait état, ce dernier organisme suggérait que des croix Saint-André traditionnelles ainsi que des signes d'arrêt octogonaux soient installés à ce passage à niveau.

Enfin, ce passage à niveau est présentement la propriété du service ferroviaire du Canada national (CN) qui serait prêt à s'en départir si la ville de Québec s'engageait à y faire certains travaux d'amélioration et de signalisation. La ville devrait également assurer l'entretien. Ce transfert de propriété aurait comme résultat de rendre ce passage à niveau public; le CN serait quant à lui tenu de respecter des règlements de convoyage plus stricts. Par exemple, il lui serait désormais interdit d'obstruer la voie d'accès plus de cinq minutes comme cela se produit à l'occasion présentement.

COURS DE CONNAISSANCE DU VIN
"SOMMELLERIE — OENOLOGIE"
avec certificat par L'ÉCOLE DES MAÎTRES (AU CHATEAU FRONTENAC)
Les 4, 9, 11, 16 et 18 août.
Inscription au Château Frontenac en semaine: 9h à 18h.
692-0310 et 1-800-463-4702
Professeur: M. Joseph-Aimé Côté

Épargnez sur vos achats de meubles et appareils ménagers

- Réfrigérateurs
- Cuisinières
- Laveuses et sècheuses
- Ameublements de différents styles
- Lave-vaisselle
- Téléviseurs
- Stéréos
- Lampes et fauteuils

Prix défiant toute compétition. Ameublements de 3 pièces à partir de \$727. Mise de côté. Modes de paiement, à désirer.

Paul Robitaille
504, La Canardière — 529-9488

la QUALITÉ à un prix abordable!

ÉPARGNEZ \$200! FAUTEUIL ET APPUI-PIEDS en CUIR
Profitez de ce fauteuil exceptionnel pour le confort recherché. Cuir Brun ou Bourgogne - deux couleurs distinctes pour compléter votre décor.

PRIX COURANT \$799
EN SPECIAL \$599

LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FRÈRES INC.

- Stationnement sur le côté
- Plan mise de côté
- Visa, MasterCard et American Express acceptées
- Financement offert
- 2 étages de meubles

355, Marie-de-l'Incarnation Québec 681-6054

Les 1/2 tonnes Datsun à partir de 6,782\$

INCROYABLE, MAIS "C'EST VRAI"! UN CAMION DATSUN DEMI-TONNE 1982 CHEZ...

Ste1Foy DATSUN

FAITES-LE... EN DATSUN! FAITES-LE... chez STE-FOY DATSUN

Choix de modèles à essence, diesel, caisse allongée, King Cab et 4 x 4.

Ste1Foy DATSUN

2060, boul. Charest ouest
Parc Jean-Talon nord
681-7371

Opposition nécessaire au Québec



Jacques dumais

En proie aux dissensions internes qu'ils entretiennent de façon masochiste depuis l'élection du 13 avril, les libéraux du Québec ne sont pas en mesure, actuellement, de constituer une opposition parlementaire valable au Québec. Les Québécois et la démocratie souffrent de cette situation que les manchettes attribuent au leadership contesté de M. Claude Ryan.

La dernière session à Québec abonde en exemples illustrant ce rachatisme des performances de l'opposition. Les correspondants parlementaires en ont fait des recensions stupéfiantes. Par exemple, les libéraux auraient dû se montrer vigilants pour éviter qu'une loi au sujet de l'alcool dans les restaurants ne passe comme dans du beurre. Ils jetèrent plutôt leur dévolu sur des aspects mineurs de cette pièce omnibus.

Après plusieurs semaines de retard, par ailleurs, les libéraux viennent tout juste d'accoucher d'une réplique étonnamment puérile au projet de restructuration scolaire du ministre Camille Laurin. Ils sont contre, bien sûr, mais ne proposent rien de mieux comme démonstration qu'un style coloré, parfois épais, dans le but de réveiller dans le populo de vieux clichés entendus depuis 1976 à propos du monstre centralisateur au coeur du Parti québécois. Cela, ajouté au ton apocalyptique utilisé pour qualifier la dévaluation de la cote financière du Québec et d'Hydro-Québec aux États-Unis, traduit une opposition d'opérette.

Une telle comédie ne saurait se prolonger plus longtemps. Déjà, après le 15 novembre 1976 et la fuite du leader défait, M. Robert Bourassa, l'opposition officielle vacillait dans l'attente d'un chef de rechange. Elle le trouva en la personne de M. Claude Ryan que ses troupes soutinrent tant qu'il fut un cheval gagnant (les partielles, le référendum). Mais parce qu'il ne donna pas le pouvoir aux libéraux, bien qu'il releva notablement leur cote électorale par rapport à 1976, le sauveur d'un jour devint le seul bouc émissaire d'une défaite jamais digérée.

Le caucus des députés libéraux à l'Assemblée nationale se divise aujourd'hui en trois factions allant des frondeurs aux partisans tièdes. M. Ryan doit partager son temps entre la direction d'une opposition complètement écartelée au Salon bleu et la sauvegarde de ce qui lui reste de leadership dans le parti. Cette conjoncture donne lieu à un front désuni tant sur le plan idéologique que sur le plan stratégique. Elle assure au gouvernement péquiste une quiétude malsaine, compte tenu de sa force naturelle de récupération de l'opinion publique et de l'absence de toute opposition extra-parlementaire aussi dynamique que sous le régime Bourassa.

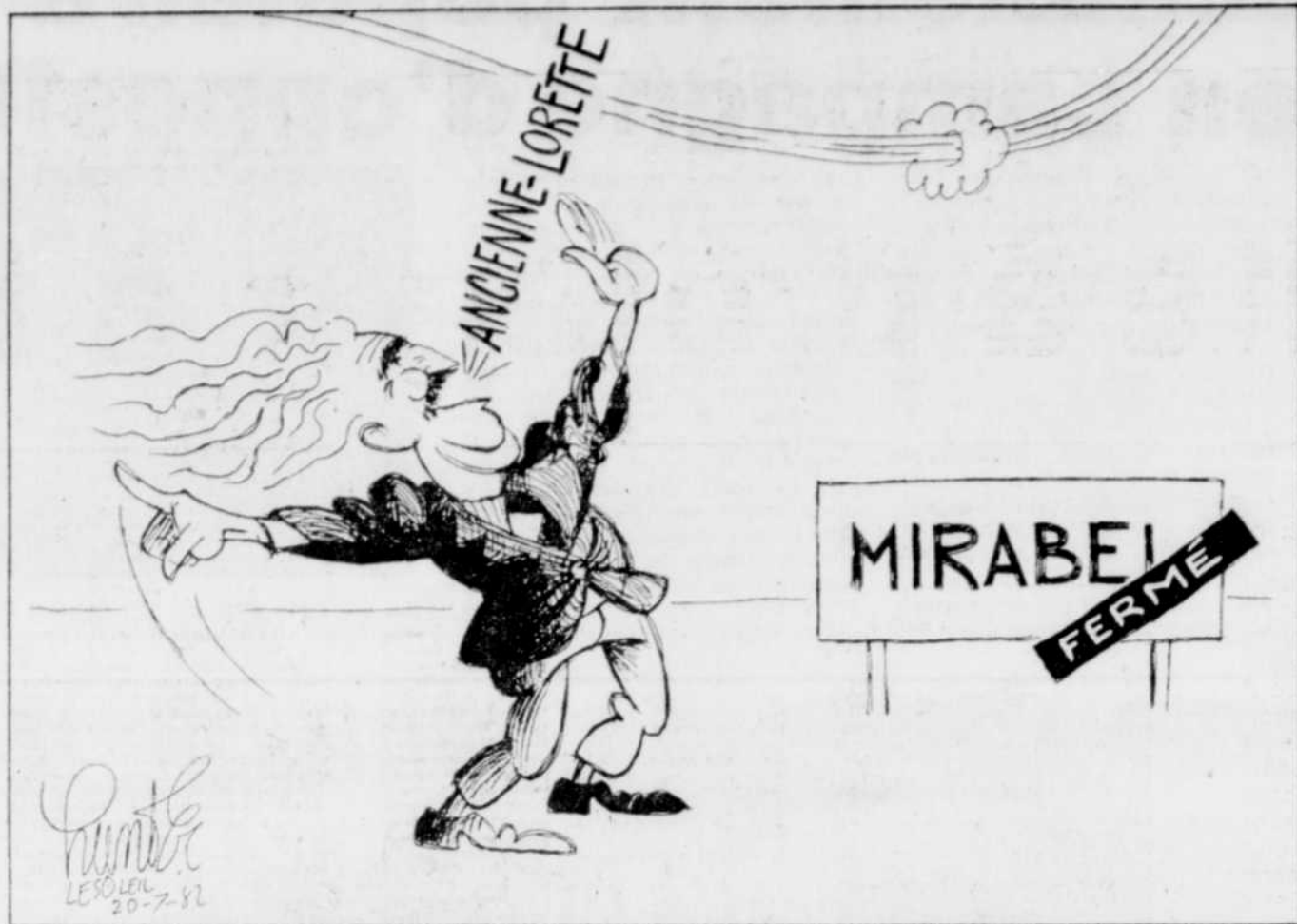
Depuis l'élimination de l'Union nationale, l'an dernier, les libéraux dominent entièrement l'opposition. Mais du fait de leurs déchirements, on peut se demander si le Québec de la dissidence ne serait pas mieux représenté à l'Assemblée par quelques députés soucieux de social-démocratie à l'intérieur du parti gouvernemental et des porte-parole d'Alliance-Québec pour les minorités.

M. Ryan se rend compte du tragique de la situation puisqu'il entend faire le grand ménage chez les siens dans l'hypothèse où il serait confirmé dans ses fonctions lors du congrès au leadership des libéraux prévu pour septembre.

Mais cette hypothèse apparaît mince. L'actuel chef a besoin de l'appui de la base militante pour sauver ses meubles. Celle de Rimouski et de Charlevoix n'est peut-être pas représentative de tout le parti mais elle vient de se prononcer contre M. Ryan, parfois dans des termes et attitudes qui dégoûteraient de la politique active n'importe quel homme sensé.

L'actuel chef du PLQ n'est pas ordinaire. Voici un anti-politicien qui a des idées, des principes et qui ne tient pas du tout à les noyer dans le culte de l'image qui caractérise trop la vie politique moderne. Le Parti libéral, par contre, constitue, lui, une formation politique ordinaire abritant aussi des gens ordinaires. Peut-être M. Ryan nourrit-il encore l'illusion de donner une pensée à ce parti dont beaucoup d'éléments ne veulent tout simplement, et par tous les moyens, que raver le pouvoir à "la gang à Lévesque".

Septembre qui vient apportera, espérons-le, une réponse claire à la question du leadership libéral et d'une opposition unie et vigoureuse à l'Assemblée nationale. Car l'abus de pouvoir guette tout gouvernement qui ne se sent pas substantiellement surveillé par "les amis d'en face". Près de la moitié de l'électorat n'a pas voté pour le PQ, l'an dernier. L'opposition libérale a le devoir de le bien représenter et d'offrir aux Québécois un choix véritable lors du prochain scrutin.



L'opinion des lecteurs

Les réactés dans la vallée

Monsieur le ministre fédéral Gilles Lamontagne.

Samedi, le 3 juin dernier, j'accompagnais dans la Vallée de la rivière Jacques-Cartier, à quelque trente milles de Québec, un groupe d'amis montréalais à qui je voulais montrer le splendide paysage de ce site exceptionnel.

Il était environ 10h30 du matin quand un bruit incroyablement puissant et tout à fait soudain a jeté le groupe dans un état de panique totale: en une fraction de seconde, sans avertissement, le calme de la forêt a fait place à un enfer de bruit difficilement imaginable.

Comme un éclair, dans un hurlement d'apocalypse, nous vîmes deux réactés militaires passer à quelques dizaines de pieds de nos têtes pour

ensuite disparaître dans un coude de la vallée. Nul doute que ces avions retournaient à la base de Bagotville et je m'imaginai facilement le sourire satisfait de ces pilotes en virée.

Nul besoin d'être grand physicien pour évaluer le bruit terrifiant que peuvent créer des jets militaires circulant à grande vitesse, à l'intérieur même d'une étroite vallée et ce, en rase-mottes. La multiplication de l'intensité sonore par réverbération sur les parois rocheuses pétrifie littéralement les victimes. Nous avons d'ailleurs appris d'une animatrice qui travaille à cet endroit que cette situation se produit à toute heure du jour, même en fin de semaine, et qu'un élève qui suivait des cours d'escalade en montagne avait paniqué et perdu pied quelques jours auparavant.

heureusement sans blessure grave.

Je n'ai aucune objection à ce que nos valeureux pilotes militaires perfectionnent leur métier dans les meilleures conditions. Je m'objecte cependant à l'utilisation de la Vallée de la Jacques-Cartier qui est en train de devenir un lieu privilégié de découverte et d'initiation aux merveilles de la faune et de la flore. Il me semble que le territoire québécois est suffisamment vaste et que les zones inhabitées sont suffisamment nombreuses pour que nos pilotes fassent leurs "sparages" ailleurs que dans un sanctuaire voué au calme et aux découvertes de la nature.

J'espère monsieur le ministre que vous pourrez mettre un terme à cette situation inacceptable.

Yves Roberge
Sainte-Pétronille, I.O.

L'avenir de Saint-Jean-Baptiste

(Réf.: suite à la requête du comité consultatif concernant le règlement de zonage no 2838)

M. le maire Jean Pelletier

Le 17 mai dernier, 13 représentants de divers organismes du quartier Saint-Jean-Baptiste demandaient au conseil de ville de reporter l'adoption du règlement permettant le projet commercial, rue Saint-Joachim (en face de Place Québec) et de convoquer dans les plus brefs délais le comité consultatif du quartier.

Suite au refus de considérer notre requête, nous vous interrogeons sur le

peu d'intérêt que l'administration publique de notre ville porte aux demandes des citoyens(nes):

- 1 — Qui sont les responsables de l'état des maisons placardées et qui laisse des entrepreneurs développer le centre-ville au détriment de l'habitation pour les résidents?
- 2 — Quel est le rôle, dans ce contexte, d'un comité consultatif et qui doit décider de la pertinence d'avoir l'avis des citoyens(nes)?
- 3 — Qui sont les mieux placés pour juger des conséquences d'un changement au zonage si ce n'est les

premiers concernés, les citoyens(nes) du quartier?

M. le maire, des citoyens(nes) qui sont concernés par l'avenir de leur quartier sont en droit à plus de considération de la part de leur administration municipale et ont droit à des réponses précises à leurs interrogations.

En terminant, nous espérons que ces quelques lignes ne resteront pas lettre morte et que nous aurons de vos nouvelles sous peu.

Dix-huit signataires
du quartier
Saint-Jean-Baptiste

Les "nuages" du Festival d'été

Monsieur le maire Jean Pelletier

Dimanche le 11 juillet, mon épouse, mon fils et moi décidâmes, malgré des cieux menaçants, d'aller voir le spectacle de Mme Nazaré Pereira qui se donnait dans les jardins de l'hôtel de ville.

Il était plaisant, mêlés à la foule de Québécois et de touristes en liesse dû à l'atmosphère dégagée par le festival d'été, de déambuler sur la rue Saint-Jean et Côte de la Fabrique; je faisais même remarquer à mon épouse la ressemblance de ce festival avec la Superfrancofête; oui vraiment, c'était agréable et toujours pas de pluie.

Le spectacle de Mme Pereira fut superbe et transporta la foule par son rythme, ses belles chansons, sa personnalité et comme elle le faisait remarquer, les dieux étaient avec nous, pas de pluie — "Saravah" (Merci, mon Dieu)!

Retournant à notre auto qui était stationnée rue du Port, sur la Place d'Arme, à un endroit où le stationnement permis est de 10 minutes,

nous y avons retrouvé là... "un nuage" sur le pare-brise, un nuage de \$12; l'atmosphère n'était plus là, place à la réalité, plus de festival, plus de fête!

Pourquoi ne pas avoir garé mon auto au stationnement souterrain de l'hôtel de ville? C'est simple, il était plein et puis le stationnement souterrain de l'hôtel de ville porterait mieux le nom de poubelle infecte où les escaliers puent l'urine, on y marche au travers de rebuts et de restants de vomissure, un vrai petit New York quoi! Mais à Québec chez nous dans notre belle cité! Inconcevable!

Sans parler des rencontres possibles. Je suis sûr, M. Pelletier, que si vous en étiez usager régulier, ce stationnement serait beaucoup plus propre. Mais vous, dans votre limousine avec chauffeur, vous êtes au-dessus de tout ça, pas de problème de stationnement avec cette auto et ce chauffeur payés avec... des contraventions.

Si j'avais stationné dans un endroit prohibé, devant une borne-fon-

taine, je n'aurais pas rouspété, mais dans un stationnement permis de dix (10) minutes, que voulez-vous faire en 10 minutes? Ce temps si court alloué, ne serait-il pas pensé en fonction des contraventions qu'il peut rapporter? C'est ignoble!

Il me semble qu'à l'occasion de la clôture du festival une certaine relâche dans la distribution de "nuages" aurait pu être de mise, mais je vois que l'affût du gain est fort!

C'est à regret que je dois payer cette contravention, je n'ai pas le choix, je n'en suis pas moins frustré et je me sens lésé sinon volé!

Après discussion, mon épouse et moi avons décidé de limiter nos excursions dans le Vieux-Québec, notre portefeuille s'en portera mieux et quant aux commerçants...

Veuillez agréer, M. le maire, l'expression de mes sentiments les plus outrés.

Jacques Nalis
St-Etienne-de-Lauzon

La rentabilité et l'esthétique

A.M. Michel Lapointe de Ste-Foy

J'ai bien reçu votre lettre du 28 juin et j'ai pris bonne note de votre réaction aux dispositions prises pour faire cesser le stationnement illégal sous l'autoroute Dufferin.

Deux raisons expliquent l'interdiction d'un stationnement gratuit à cet endroit. En premier lieu, il existe dans ce secteur de nombreux stationnements publics, garages et terrains, qui ont été aménagés à grands frais et qui doivent être rentabilisés. Il est donc nécessaire que les automobilistes qui ont à garer leur voiture au centre-ville utilisent ces stationnements et fassent ainsi leur part pour en rentabiliser l'exploitation. Le coût de ces stationnements est modique si on le compare à ce qu'on exige ailleurs, à Montréal, par exemple, où le stationnement au centre-ville coûte \$1.25 la première demi-heure.

La deuxième raison en est une d'esthétique. Le stationnement de véhicules sous l'autoroute entraîne la malpropreté des lieux, de nombreux automobilistes en profitant pour y faire le ménage de leur voiture, laissant ainsi sur les lieux cannettes vi-

des, papiers, et autres débris.

Quant à installer des parcmètres sous l'autoroute ce qui permettrait de légaliser le stationnement à cet endroit, cela obligerait la ville à faire un entretien dispendieux des lieux, surtout en hiver, et la rendrait passible de poursuite pour dommages aux autos provenant de coulées de neige fondue par le sel en hiver.

Pour toutes ces raisons, les autorités municipales ont jugé qu'il était

préférable d'interdire le stationnement sous l'autoroute et d'inciter les automobilistes à utiliser les endroits prévus à cet effet.

Je me permets de vous signaler qu'il existe toujours le transport en commun et que plus sa clientèle sera nombreuse, meilleur pourra être le service de la CTCUQ.

Le maire de Québec,
Jean Pelletier

On tombera de haut

Monsieur le maire Jean Pelletier

J'accuse réception de votre réponse du 5 juillet 1982 à ma lettre du 28 juin, et je constate qu'en bon politicien vous avez plus ou moins esquissé les deux problèmes soulevés dans ma lettre, lesquels dureront aussi longtemps que le nouveau palais de justice et son stationnement ne seront pas terminés...

J'en aurais encore long à vous écrire, M. le maire, mais je me contenterai de vous affirmer ceci: les fonctionnaires du palais de justice, ha-

bitués à l'animation et au cachet unique du Vieux-Québec, ainsi qu'à ses parcs d'autobus adéquats, vont tomber de haut, très haut, quand ils s'établiront dans leurs nouveaux locaux érigés dans le secteur "fantôme venteux" du palais, dépourvu d'établissements attrayants et variés, de transport en commun adéquat, où n'habitent que des loques humaines et où règnent vos agents de stationnement intempêtes.

Michel Lapointe
Sainte-Foy

billet

Comment punir les Américains!



marcel pénin

Ce n'est pas d'hier que les finances publiques en ce pays causent des soucis. Un jour, c'est M. Allan MacEachen qui nous annonce, mine de rien, qu'il nous endettera collectivement de \$10 milliards de plus. La somme est si énorme qu'on y fait à peine attention. Toute notre colère s'était déjà épuisée quelques semaines plus tôt contre l'audace de M. Jacques Parizeau, qui avait osé flirter avec un déficit de \$3 milliards, qu'il faut plutôt gonfler à \$4 milliards. Mais au moins, M. Parizeau ne se trompe que d'une unité à la fois, alors que son collègue y va par dizaines...

Toujours est-il que d'un déficit à l'autre, les Québécois se retrouvent triplement pénalisés. D'abord, M. MacEachen ne fait point de déficit gratuit, il est bien entendu qu'il lui est impossible de dépenser l'argent qu'il n'a pas. Pour financer par exemple la construction d'un luxueux Hilton à Windsor, Ontario, il empruntera. Et nous refilera la facture des intérêts, qu'il fixe toujours aux alentours de 20 pour 100, le glouton!

Mais bien avant d'annoncer son déficit, M. MacEachen avait distribué les punitions. Ainsi, il privait d'un trait de plume M. Parizeau de quelques centaines de millions au titre du financement des programmes à frais partagés et refilait à la province la note, qui grossit chaque mois, de l'assistance sociale, après épuisement des prestations de chômage. Donc, le Québécois voit sa facture augmenter des deux bouts.

Mais ce n'est pas tout. Parce que la note augmente, voilà que les Américains, pourtant fort aise de nous prêter les milliards qui manquent à des taux d'intérêt à faire rêver tous les sheiks d'Arabie, en profitent à leur tour pour nous coller une surprime. Selon les analystes de New York, le crédit du Québec serait moins bon maintenant qu'il y a douze mois. En soi, cela n'aurait aucune importance, si nous n'avions pas besoin d'argent. Mais comme il en faut, cela signifie que collectivement nous devons déboursier quelques millions additionnels chaque année pour combler le manque à gagner. Cela s'appelle le prix de la confiance.

Pourtant, le premier Québécois venu sait fort bien qu'on acquitte scrupuleusement ses dettes au Québec. On aura beau fouiller les archives, on n'arrivera pas à dénicher la moindre municipalité, la moindre fabrique qui n'ait pas su, au prix de mille pirouettes et bingos, acquitter ses dettes et protéger son honneur.

Les Américains sont quand même pris d'un scrupule subit: voilà qu'ils nous réclament plus d'intérêts sur nos imprévoyants emprunts.

Comment se sortir de ce cercle vicieux? Une seule solution saute aux yeux. Condamner MM. MacEachen et Parizeau à arpenter les plages du Maine jusqu'à épuisement! Pendant ce temps, ils cesseront d'emprunter. Les simples citoyens n'auront pas à rembourser et les Américains ne sauront plus où prêter leur argent. Ils finiront bien par faire remonter notre cote de crédit. Car un Américain riche est un Américain pauvre, si son pauvre voisin cesse d'emprunter.

Bref, il s'agit assés d'y penser. Que MM. MacEachen et Parizeau prennent des vacances prolongées et nous serons tous plus riches. Les Américains viendront même nous supplier à genoux d'emprunter, quand leurs seuls créanciers logeront à Varsovie ou Buenos Aires.

Après tout, une cote de crédit n'est utile que si on l'utilise. L'occasion est merveilleuse de s'en passer!

/ Document /

Les battures de Beauport et le projet d'extension du port de Québec

Un site à protéger à tout prix

par le Rassemblement populaire

Ainsi donc, la Commission d'évaluation environnementale, mise sur pied par Environnement Canada pour faire l'examen du projet d'extension du port de Québec, demande aux autorités du port de refaire leurs devoirs, c'est-à-dire de reprendre l'étude d'impact du projet. La commission estime, en effet, que l'étude préparée par la firme Pluram Inc. pour le compte du port de Québec, "contient des lacunes importantes" et "manque de rigueur scientifique". En conséquence, elle demande de "présenter un projet clairement identifié" et de prendre la peine de "décrire, analyser et évaluer les impacts tant sur le milieu biophysique que socio-économique". A noter que cette demande n'est guère différente de celle déjà formulée par la même commission en 1978 et qui invitait le port de Québec à "déterminer le projet optimal dont les impacts seraient les plus faibles".

Le jugement porté par la commission environnementale est d'une extrême sévérité et contraste fortement avec l'optimisme du port de Québec qui considère que, dans la foulée du rapport Pluram, son projet de créer de toutes pièces une plateforme portuaire dans le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur des battures de Beauport, "intègre de façon harmonieuse les contraintes écologiques et économiques". (Grandir avec les citoyens, p. 18).

Mais la question se pose de savoir si encore une fois des fonds publics doivent être engagés pour défendre un projet qui, au fur et à mesure qu'il se précise, rencontre de plus en plus d'opposition.

Le Rassemblement populaire est d'avis que malgré le peu de sérieux de l'étude préparée par la firme Pluram Inc., cette étude a contribué à susciter chez les citoyens et les groupes un certain nombre de prises de conscience, notamment sur le caractère exceptionnel des battures, et que désormais une seule conclusion s'impose: il faut abandonner le projet d'extension du port sur les battures de Beauport. En contrepartie, il faut protéger une fois pour toutes les battures contre tout envahissement industriel et confirmer la vocation récréative du site dit "la plage du port" déjà utilisé de façon spontanée en période estivale par des milliers de citoyens.

Une étude peu sérieuse

A vrai dire, le jugement sévère de la commission environnementale à l'endroit du rapport Pluram ne fait que refléter l'opinion de la majorité des organismes et des groupes qui ont fait connaître publiquement leurs commentaires. Ainsi, parmi les nombreuses lacunes de l'étude qui ont été portées à la connaissance de la commission, on retrouve cinq thèmes majeurs:

1 — L'absence de précisions sur la nature exacte des entreprises pouvant s'établir sur les battures;

Cette lacune a particulièrement été mise en relief par la ville de Beauport qui demande un plan précis des projets portuaires. (Le Soleil, 14 avril 1982).

2 — L'absence d'une appréciation globale des possibilités de survie des fonctions bénéfiques des battures dans l'hypothèse où le projet d'extension du port serait réalisé;

Cette lacune majeure, signalée avec beaucoup de force par l'Association des citoyens de Beauport (mémoire du 11 mars 1982) surprend d'autant plus que le rapport Pluram prend beaucoup de soin pour décrire la fragilité du site des battures et les multiples facteurs qui peuvent nuire à son équilibre.

3 — L'absence d'une appréciation globale des impacts négatifs du projet sur les quartiers adjacents (en particulier Beauport et Limoilou-est);

Le rapport Pluram fournit une bonne description de tous les inconvénients associés au projet d'extension du port (poussière, bruit, augmentation de la circulation routière, perte de valeur des terrains, etc) mais sans les mesurer, sans en indiquer l'ordre de grandeur. De même, le rapport propose pour limiter les dégâts, diverses mesures de correction mais il ne fournit aucune évaluation globale du coût et de l'efficacité de ces mesures.

4 — L'absence d'une évaluation sérieuse du potentiel récréatif et touristique que représentent les battures et la "plage du port", lequel potentiel serait irrémédiablement compromis par la réalisation du projet d'extension du port;

5 — L'absence d'une étude sérieuse de l'impact du projet sur "l'i-

Dans un mémoire soumis à la Commission environnementale ainsi qu'aux députés fédéraux et provinciaux de la région du Québec, le Rassemblement populaire (RP), tout en se disant d'accord avec l'extension du port de Québec, demande que ce développement se fasse ailleurs que sur les battures de Beauport. Voici de larges extraits de ce mémoire.



Le port de Québec.

mage" de Québec, pourtant considéré comme un des sites les plus prestigieux en Amérique du Nord;

Mais, ce qui est encore plus grave, toute la démarche du rapport Pluram conduit à surestimer les avantages du projet et à réduire à presque rien les inconvénients.

(...) Pour un, le Conseil de développement du Québec métropolitain dénonce ce qu'il appelle une "surestimation de l'apport économique du projet" et démontre que les fameuses retombées économiques du projet sont grossièrement exagérées (CDQM, mémoire d'avril 1982).

D'une part, la vocation du port de Québec est de plus en plus axée sur la manutention du vrac — 96 pour 100 de l'activité portuaire porte sur le stockage et le transbordement de matières en vrac, solides ou liquides — et le projet d'extension du port va précisément dans le même sens. Or, de l'avis même des spécialistes, la manutention du vrac consomme beaucoup d'espace mais n'offre pas une très forte densité d'emplois. Dans le cas des battures, cela signifierait, selon le président du Conseil du port, la création de 620 emplois dans les 30 prochaines années, c'est-à-dire environ 3 emplois à l'hectare. C'est fort peu et, en outre, ce chiffre risque d'être démenti par les progrès technologiques. Que valent des projections d'emplois sur trente ans?

En plus de la création d'emplois, le rapport Pluram invoque l'importance du port dans le développement régional. On parle volontiers de "complexe industriel-portuaire", de "moteur de développement industriel de la région", de "facteur de localisation industrielle pour les entreprises de transformation", etc... Jusqu'à maintenant, le port de Québec, spécialisé dans le vrac, n'a pas réussi en dépit de beaucoup d'efforts à attirer des entreprises de transformation. Par quel miracle économique, le projet d'extension du port du côté des battures de Beauport pourrait-il à lui seul susciter de nouvelles entreprises de transformation? Encore là, "beaucoup de broue, mais pas de bière" comme on dit en langage populaire.

Quant aux impacts négatifs du projet, aux coûts sociaux et environnementaux (pollution, perte de l'accès au fleuve, diminution de la valeur des propriétés, augmentation de la circulation, etc...) le rapport Pluram les relègue presque tous au rang "d'inconvénients mineurs".

Au total, il est évident que le rapport Pluram, comme l'a souligné le CDQM est beaucoup plus proche du jugement de valeur que de l'analyse scientifique. Nous sommes en présence d'une vaste entreprise de marketing pour vendre le projet d'extension du port aux citoyens de la région de Québec et le rapport Pluram constitue tout simplement la pièce maîtresse de cette opération.

Et, en outre, il faut s'attendre à d'autres offensives du port de Québec pour "faire passer" son projet, des manoeuvres du genre de cette émission présentée à Télé-Capitale le 4 avril dernier qui, sous le couvert d'une émission d'affaires publiques, n'était rien d'autre qu'une opération de promotion du projet d'extension du port, commanditée par le port de Québec lui-même. Pourtant, le port

de Québec veut "grandir avec les citoyens".

Un consensus se développe

Malgré ses "lacunes et son manque de rigueur scientifique" et peut-être en raison même de ses défauts, le rapport Pluram a réussi à "provoquer" bon nombre de groupes et de citoyens. Les "oiseaux logues" ne sont plus seuls à défendre les battures de Beauport contre le béton... Le Rassemblement populaire estime qu'il existe désormais un large consensus autour des conclusions suivantes:

1 — Les battures de Beauport représentent un site à caractère unique qui joue un rôle clé dans l'écologie des oiseaux aquatiques (...)

Cette situation exceptionnelle des battures qu'à peu près tout le monde reconnaît aujourd'hui devrait suffire à elle seule à faire disparaître tout projet d'expansion du port à cet endroit, si limité soit-il.

2 — faire un développement portuaire de grande importance en plein coeur d'une agglomération urbaine — plus de 110,000 personnes résident dans un rayon de cinq kilomètres des battures — tient de la folie furieuse: jamais les avantages économiques du projet ne pourront compenser la perte de qualité de vie dans les milieux résidentiels.

A cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que la ville de Québec, précisément pour protéger et renforcer la fonction résidentielle du centre-ville, a obligé bon nombre d'entreprises commerciales et industrielles, qui avaient pignon sur rue près de la rivière Saint-Charles, à déménager dans les parcs industriels de banlieue. Au nom de quelle logique faudrait-il maintenant que les quartiers résidentiels adjacents aux battures apprennent à vivre avec la pollution industrielle d'un développement portuaire?

3 — Remplir le fleuve Saint-Laurent, au centre de Québec, pour agrandir des installations portuaires, c'est une idée géniale... pourvu qu'elle soit mise de l'avant par le parti Rhinocéros. Quant un tel projet menace de devenir une réalité, nous sommes en présence d'un véritable attentat: une plate-forme dans le fleuve en plein coeur d'une ville qui, précisément en raison de la place centrale qu'occupe le fleuve dans son histoire comme dans sa géographie, est considérée comme une des plus belles villes du monde (...)

4 — Sur le territoire convoité par le port de Québec pour son projet d'expansion, la seule fonction qui apparaît compatible avec la protection des battures, avec le maintien et même la revalorisation des quartiers résidentiels adjacents, ainsi qu'avec la vocation touristique de Québec, est la fonction récréative. A cet égard, le site des battures comme celui "de la plage" offrent de toute évidence un potentiel considérable exploitable à peu de frais.

5 — Même si les autorités du port ainsi que les auteurs du rapport Pluram ont tendance à exagérer grossièrement les retombées économiques qui résultent de l'activité portuaire, il est certain que le port fait partie de la vie économique de la région de Québec et qu'un jour ou l'autre il devra s'agrandir. Mais l'extension du port ne peut plus se faire

en plein coeur de l'agglomération urbaine de Québec sans compromettre dangereusement la qualité de vie. Il faudra au besoin agrandir les limites administratives du port pour lui permettre de s'installer là où les impacts négatifs sont acceptables.

6 — Une politique d'ensemble s'impose quant au développement des installations portuaires sur le Saint-Laurent. Aussi longtemps que chaque port "tirera la couverture de son bord" pour attirer et soustraire aux autres ports une clientèle potentielle, d'autres projets, aussi aberrants que l'actuel projet d'extension du côté des battures, verront le jour.

Abandonner le projet

Le rapport Pluram a eu au moins le mérite de décrire la qualité exceptionnelle des battures de Beauport et d'identifier, sans toutefois en prendre la mesure, les principaux impacts négatifs du projet d'extension du port de Québec. Quant aux organismes et groupes qui ont fait connaître leurs commentaires à la commission environnementale, ils ont eu le mérite de révéler au grand jour les insuffisances du rapport Pluram et d'attirer l'attention sur la stratégie de conditionnement de l'opinion publique mise au point par les autorités du port de Québec pour faire accepter leur projet.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et mesuré l'ampleur des conséquences négatives résultant du projet d'extension du port dans un milieu aussi privilégié par la nature, le Rassemblement populaire, à l'instar de d'autres groupes, est fortement convaincu qu'il ne servirait à rien d'investir encore une fois des fonds publics pour entreprendre de nouvelles études d'impact. Certes les avantages et les inconvénients du projet pourraient toujours recevoir un traitement plus objectif et plus scientifique, mais cela ne changerait rien à l'enjeu véritable mis en cause par le projet: les québécois sont-ils prêts à sacrifier les battures de Beauport avec ce qu'elles représentent aux plans écologique et récréatif, à sacrifier une partie de leur qualité de vie en milieu résidentiel, à compromettre l'intégrité du fleuve Saint-Laurent, pour quelques dizaines d'emplois rattachés à des activités portuaires qui pourraient fort bien, dans un contexte plus large de planification, s'installer ailleurs dans la région de Québec? Il est bien évident que, quelle que soit la qualité des études d'impact, la réponse sera toujours non.

Il faut abandonner purement et simplement le projet d'extension du port de Québec sur les battures de Beauport.

Jusqu'à maintenant l'approche privilégiée par le rapport Pluram et les autorités du port de Québec a toujours été celle du développement: comment développer les battures de Beauport pour répondre au besoin de nouvelles installations portuaires?

Il faut désormais formuler les questions en termes d'aménagement: compte tenu de ce que l'on sait maintenant des battures de Beauport, que faut-il faire pour les protéger et quelles fonctions sont compatibles avec l'équilibre délicat qui les caractérise?

Il est intéressant de noter qu'au moins deux "instances" d'a-

ménagement, soit l'OPDQ et la CUQ, ont reconnu dans le passé l'importance du rôle écologique des battures et suggéré d'installer ailleurs les nouveaux aménagements portuaires. (Rapport Pluram, Volume 1, p. 343 et 344).

Le Rassemblement populaire est d'avis que le prochain schéma d'aménagement à être adopté par la Communauté urbaine de Québec devrait protéger une fois pour toutes les battures de Beauport contre toute forme d'invasion industrielle.

Il estime en outre que sa proposition, formulée l'année dernière, d'aménager à des fins récréatives le site dit de "la plage du port", dans le voisinage des battures, apparaît plus justifiée que jamais. C'est par centaines, en effet, que les québécois se rendent, les jours de beau temps, fréquenter la plage, de façon tout à fait spontanée et en dépit de toutes les interdictions que l'on y trouve.

Pour s'opposer au projet d'aménagement de la plage au profit des québécois du centre-ville, on n'a rien trouvé de mieux à dire que d'invoquer la pollution de l'eau du fleuve à cet endroit... comme si la pollution était une donnée permanente, une fatalité. Faut-il rappeler que le ministre québécois de l'Environnement a lui-même fait état d'un échec à dépolluer le fleuve à Québec. En attendant, il est possible d'aménager sur le site même de la plage une piscine et certains services connexes de façon à développer progressivement le potentiel récréatif du site.

Conclusion

Dans son document d'information intitulé modestement "Grandir avec les citoyens" le port de Québec consacre un chapitre au thème suivant: pas de projet sans conséquences. C'est une nouvelle version de "pas d'omelette sans casser d'oeufs". Au nom du progrès urbain, les québécois se "sont fait passer" plusieurs omelettes au cours des derniers dix ans, notamment l'autoroute Dufferin-Montmorency qui a eu pour effet, en plus de faire disparaître un quartier entier, de charcuter complètement le tissu urbain de Québec.

Le projet d'extension du port de Québec sur les battures de Beauport est une autre de ces "omelettes" que nous préparons les "missionnaires" du progrès. L'objectif visé est cette fois l'un des sites les plus exceptionnels de la région de Québec, au plan écologique comme au plan récréatif.

Il faut réagir pendant qu'il en est encore temps et faire pression auprès du port de Québec, ainsi qu'auprès de tous les paliers de gouvernement, pour que le projet d'extension du port sur les battures de Beauport soit définitivement abandonné.

Il faut en outre demander à la Communauté urbaine, à l'occasion de l'adoption dans les prochains mois de son schéma d'aménagement, de protéger une fois pour toutes les battures de Beauport et de confirmer la vocation écologique et récréative du site.

NOS RÉGIONS

AMIANTE, LOTBINIERE, BEAUCE, RIVE-SUD, COTE-DU-SUD, BAS-ST-LAURENT, GASPESIE, ILES DE LA MADELEINE, COTE-NORD, CHARLEVOIX, PORTNEUF



Un panneau que les gens de Donnacona voient depuis 2 ans.

Pénitencier de Donnacona

Travaux d'aménagement de \$2,7 millions en 82

par Pierre LEBEL

Il semble bien que finalement la construction du pénitencier de Donnacona soit véritablement mise en branle. La nouvelle a été annoncée hier à Donnacona par le député de Portneuf, M. Rolland Dion, un des principaux promoteurs de ce projet. M. Dion a révélé que le Conseil du trésor avait donné son aval au Service correctionnel canadien pour achever la conception du nouvel établissement et poursuivre les travaux d'aménagement de ce futur pénitencier à sécurité maximum. Une somme de \$2,7 millions sera consacrée cette année pour ces travaux. Le coût total de tout le projet voisinerait les \$47 millions et créera plus de 400 emplois dans le secteur de la construction, entre 1983 et 1986, date prévue pour l'ouverture du pénitencier.

Histoire rocambolesque

Si l'on se fie aux multiples louvoisements survenus dans cette affaire, la population de Donnacona n'est peut-être pas encore prête de voir pointer le nez de ce rutilant pénitencier.

Le projet initial devait en effet être complété en juin 1980. Au coût de \$18 millions, le pénitencier devait accueillir 250 détenus. Les terrains avaient été achetés en 1977 et tout semblait baigner dans l'huile. Toutefois, les autorités du Service correctionnel ont opté en 1978 pour un établissement encore plus gros que prévu, en faisant passer la capacité à 350 détenus. Conséquence, le projet devait être retardé de deux ans, afin de permettre les modifications projetées. En février 1979, l'infrastructure est complétée mais, quelques mois plus tard, un changement de gouvernement compromet le projet. Le gouvernement Clark, élu en mai 1979, décide de geler toute construction pénitentiaire au pays.

Autre gouvernement, autres idées. De retour au pouvoir, les libéraux donnent un nouveau départ à la construction de ce pénitencier, dont le coût est désormais de \$33 millions. De \$33 millions, le coût passe à \$70 millions lorsque le solliciteur général décide de faire du pénitencier de Donnacona le plus gros au pays, avec une capacité de 426 détenus.

Ce rêve devait néanmoins s'estomper alors que l'annonce d'hier faisait part d'une prison de 368 détenus et d'un montant de \$47 millions pour la construction. Seul l'avenir nous dira si finalement la ville de Donnacona vivra assez vieille pour héberger un pénitencier fédéral qui, comme un papillon en goguette, semble aimer s'évader...

Saint-Jean-Chrysostome

\$30,000 de profits par la vente de ses propres obligations

par Gilles PEPIN

SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME — Le conseil municipal de Saint-Jean-Chrysostome, en banlieue sud de Québec, a trouvé dernièrement une solution heureuse à deux problèmes qui lui causaient des soucis depuis quelques mois, en ce qui concerne le transport en commun et le financement.

Dans la région de Québec tout au moins, c'est une première expérience que cette municipalité vient de réussir en procédant elle-même à une vente d'obligations. Une somme de \$234,000 lui était nécessaire pour refinancer une partie de l'infrastructure d'eau et d'égout.

La municipalité avait d'abord fait un appel d'offres, l'hiver dernier, mais elle avait trouvé trop élevés les coûts qui étaient demandés par les courtiers, a expliqué au SOLEIL le trésorier de la corporation municipale, M. Jacques Leblanc. Le ministre des Affaires municipales a approuvé le projet qui a alors été élaboré par un conseiller juridique pour que les citoyens intéressés puissent acheter directement les obligations de la ville.

"La ville a vendu ses obligations très facilement et elle a réalisé un profit d'environ \$30,000", a affirmé le trésorier Jacques Leblanc. Celui-ci a même ajouté qu'il a reçu beaucoup plus de demandes qu'il en avait besoin et qu'il a donc gardé une liste de personnes intéressées à acheter des obligations municipales.

Ces obligations ont été datées du mois de juin par la ville de Saint-Jean-Chrysostome. Elles viendront à échéance dans cinq ans et porteront intérêt à un taux de 16,5 pour 100 pendant les deux premières années puis de 17 pour 100 pour les années subséquentes.

Le transport

Un nouveau service de transport public à destination de Sainte-Foy a

été inauguré le 5 juillet par la firme Autobus La Québécoise Inc., propriété de M. Serge Gingras. Celui-ci a conclu une entente avec le conseil municipal de Saint-Jean-Chrysostome, qui paie \$35 par voyage. Le billet simple coûte \$1 à l'usager.

Le trésorier municipal a précisé au SOLEIL que le contrat est d'une durée de six mois. C'est donc un essai qui se fait présentement. Une étude est poursuivie aussi concernant l'horaire de l'autobus et un éventuel transfert avec le service de la Corporation intermunicipale de transport de la rive sud de Québec (CITRSQ).

M. Gingras a déclaré hier au SOLEIL qu'il est enchanté de l'expérience. Le nombre de passagers réguliers est actuellement de 16 et il doit être plus considérable à compter de septembre, a-t-il dit le propriétaire.

M. Serge Gingras est d'autant plus heureux qu'un autre de ses projets d'établir un service d'autobus, à partir de Breakeyville, celui-ci a toutes les chances d'être approuvé et pourra possiblement débiter le 2 août. Ce service serait assuré par un deuxième véhicule qui passerait par Charney.

L'autobus "La Québécoise", aux couleurs beige et brun, part de Saint-Jean à 6h50 et à 7h50, le matin. Ce véhicule repart de la cité universitaire à 16h30 puis à 17h30. La distance est parcourue en 20 minutes, depuis l'université jusqu'à l'arrêt le plus éloigné à Saint-Jean-Chrysostome.

Ce qui marque une grande amélioration sur le service de transport qui était donné par la CITRSQ, jusqu'à la fin de décembre dernier. L'autobus de la corporation intermunicipale desservait aussi Charney et une partie de Saint-Romuald.

L'autobus La Québécoise est un véhicule de transport scolaire qui a été modifié pour présenter un intérieur plus confortable. M. Gingras a dit au SOLEIL que le mécanisme de suspension doit aussi être amélioré, dans quelques jours.

en bref

Partie de balle-molle en chaise roulante

Une partie de balle-molle opposant des policiers de la ville de Québec à des handicapés du centre François-Charon sera disputée demain soir, à partir de 19h, sur le terrain de l'aréna des Saules, rue Calais.

La joute aura ce caractère particulier qu'elle se déroulera en chaise roulante. Ce genre d'activité sportive, qui existe depuis 1976 aux États-Unis, sera présenté pour une première fois au Canada.

La première balle sera lancée par le directeur du service de la police de Québec, M. Robert Vézina, assisté de représentants du centre François-Charon.

Marché aux puces

Le Sakatou tiendra un marché aux puces du 22 juillet au 21 août 1982 au 17 rue Saint-Jacques à Québec, près du Vieux-Port, de la place Royale et des Halles du Palais. En plus d'antiquités, il y aura des articles pour le plein air, le bureau, les artistes, la maison, les camionnettes, le bébé, l'atelier, la musique, l'auto, ainsi que des collections de livres et d'autres variétés. Chaque semaine, le marché sera ouvert le jeudi et le vendredi, de 18h30 à 21h, et le samedi, de 10h30 à 16h. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, composez 692-4594.

Camp de jour

Les enfants de 5 à 11 ans sont invités à participer à une foule d'activités au camp de jour du YWCA qui est ouvert jusqu'au 20 août, du lundi au vendredi, de 9h à

16h30. Chaque semaine, il y a des cours de natation selon le nouveau programme de la Croix-Rouge, des périodes d'expérimentation des différentes formes d'expression comme le théâtre, la danse, le mime, les déguisements, et des séances consacrées à l'initiation aux techniques de fusain, portrait, marionnettes, masque. Pour d'autres informations, composez 683-2155.

Camps d'été

Le YMCA met des camps d'été de jour à la disposition des enfants de 2 1/2 à 15 ans. Du lundi au vendredi, de 8h à 17h30, il y a des activités socio-culturelles et de plein air (excursion hebdomadaire) et une initiation à la gymnastique créative. Pour les 10 à 15 ans, il y a des séjours de deux jours et une nuit au plein air (Naturibase). Pour autres détails, il faut composer 527-2518.

Service d'animation à Charlesbourg

Les étudiants coopérants organisés (ECO) et le patro de Charlesbourg offrent à la population de la région 03 des services d'animation et d'entretien. Cette coopérative regroupe des projets comme l'animation 13-16 ans en collaboration avec le YMCA, Eco-bottines; l'animation 3-6 ans, Eco-bidules, ainsi que les amateurs publics, l'entretien ménager, l'aménagement des terrains. Pour des informations supplémentaires, composez 626-0161.

G. Lebeau

Pour vos vacances, gâtez-vous un peu!

PROFITEZ DE L'ÉTÉ AU MAXIMUM AVEC UN TOIT OUVRANT

GRAND SPÉCIAL!

Le super toit ouvrant **Remov-A-Top** 16" x 30" rég. \$319

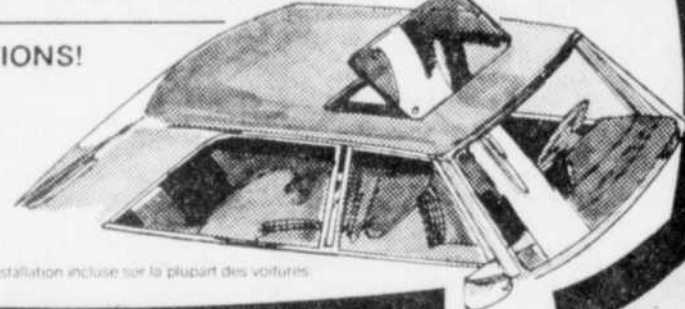
Special \$269*

MÉFIEZ-VOUS DES IMITATIONS!

G. Lebeau vous offre toujours:

- Des toits de la MEILLEURE QUALITÉ
- Un programme spécial de 2 ANS DE GARANTIE

Toit de 15" x 30" à partir de \$249*



Ayez une belle auto propre pour l'été

UN BON SHAMPOING, ÇA FAIT DU BIEN!

- Élimine taches et odeurs
- Nettoyage complet de l'intérieur de la voiture
- Prix très raisonnables



VITRE ET PARE-BRISE: Laissez-ça aux spécialistes!

- On s'occupe des réclamations d'assurance
- Un stock complet de pare-brise et de vitres d'auto pour tous genres de véhicules y compris les importés
- Réparation de pare-brise
- Pose gratuite du retroviseur intérieur



Pour votre radio, NE VOUS EN LAISSEZ PAS CONTER! VOICI DU SOLIDE!

Seul G. Lebeau vous offre

L'EXPÉRIENCE

- Entreprise solidement implantée au Québec, DEPUIS 35 ANS, et pour longtemps encore
- Réseau de 33 SUCCURSALES

L'INSTALLATION SUR PLACE

- Effectuée par des spécialistes
- Pas de frais cachés

LE SERVICE

- SERVICE APRÈS-VENTE EFFECTUÉ SUR PLACE
- Pas d'intermédiaires — pas d'attente
- Équipement technique hautement perfectionné
- Équipe de techniciens qualifiés

UNE SOLIDE GARANTIE

- G. Lebeau garantit la qualité du son
- Garantie inter-succursales
- Si il y a défaut dans les 3 mois suivant l'achat, LA RADIO EST REMPLACÉE PAR UNE NEUVE (en autant qu'elle ait été utilisée dans des conditions normales)



ALPINE
AM/FM stereo cassettes
• Modèle 7205, Dolby 2 x 20 w
• Boîtier rapide, boutons-poussoirs, auto lecture, commandes séparées des basses et des aigus
• 2 haut-parleurs Pioneer TS694, 20 w
Prix suggéré \$798

Special \$565 (installation incluse)



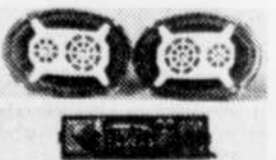
PIONEER
AM/FM stereo cassettes
• Modèle UKP2200, boîtier rapide, détecteur de musique, correcteur physiologique, commutateurs mono/stereo
• Égalisateur de fréquences, modèle 801
• 2 haut-parleurs SX2315DXA, 25 w
Notre prix régulier \$495

Special \$389 (installation incluse)



DIGITAL!
AM/FM digital stereo
• Modèle QUN2300, synchronisation digitale, horloge digitale incorporée, boutons-poussoirs, commutateurs local/distance et mono/stereo
• 2 haut-parleurs Pacer-69, 10 w
Notre prix régulier \$243

Special \$209 (installation incluse)



BLAUPUNKT
AM/FM stereo cassettes
• Modèle CR2010 4 x 7.5 w, auto-inversion, luminosité de nuit, système Dolby, boutons-poussoirs
• 2 haut-parleurs N° 629 triaxial, 20 w
Notre prix régulier \$656

Special \$499 (installation incluse)

G. Lebeau. C'est plein de bon \$en\$

GIFFARD
• 1400, D'Estimaerville (au sud des Galeries Ste-Anne)
tel.: 661-1774

LÉVIS
• 109, route Kennedy (Sortie Centre-ville Lévis de l'autoroute 20)
tel.: 833-7777

CHICOUTIMI
• 486 ouest, boul. Saguenay
tel.: 549-6656

RIMOUSKI
• 252 est, St-Germain
tel.: 724-2155

SEPT-ÎLES
• 298, Laure
tel.: 968-1544

STE-FOY
• 980, de Bourgogne
tel.: 658-4530

QUÉBEC
• 400 est, St-Vallier
tel.: 522-6816

N'oubliez pas la garantie inter-succursales G. Lebeau

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au vendredi:
8h00 à 17h30

Ces offres sont valables jusqu'au 7 août 1982.

Sur la rue Holland

Des cahots forceront les voitures à ralentir

par Marie CAQUETTE

Une des artères les plus importantes du réseau de circulation de la région de Québec, la rue Holland, sera rétrécie de deux mètres et le trafic y sera considérablement ralenti par des cahots (bumps) qui obligeront les automobilistes à avoir la pédale douce

dans cette rue... ou à y laisser la suspension de leur véhicule!

La portion touchée de la rue Holland appartient à la municipalité de Sillery qui a ainsi accédé le 5 juillet dernier à la demande des 33 citoyens de cette rue qui se sont présentés

en grand nombre, accompagnés de 23 jeunes enfants, à la réunion du conseil de ville.

Ces citoyens réclament le respect de leur tranquillité et de leur intimité, une certaine qualité de vie en somme qui se serait vivement dégradée depuis 10 ans environ, selon le

porte-parole, M. Pierre Désy.

"La rue Holland est devenue un champ de course" dit ce citoyen. Tous les jeunes parents ont dû clôturer et cadenasser leur cour arrière car le danger est réel: des citoyens se sont fait emboutir leur automobile dans leur

entrée, et défoncer galerie et solage...

Les cahots obligeront donc les propriétaires de véhicules empruntant cette artère à réduire à 30 kilomètres heures (20 milles à l'heure), soit la vitesse permise sur cette rue classée résidentielle, ou ils endommageront leur suspension.

La résolution adoptée à l'unanimité lors de cette assemblée spécifie que l'emprise de la rue Holland soit rétrécie par l'addition d'un terre-plein de six pieds du côté est; que soient installés des cahots en nombre suffisant pour assurer un contrôle adéquat de la vitesse; qu'une rencontre soit organisée avec des représentants de la CTCUQ et des citoyens de l'avenue Holland dans le but de réduire la fréquence du passage des autobus; que les travaux débutent au plus tard le 25 juillet.

Planche à laver

D'ores et déjà les 1,200 pieds de bloc de granit qui bordent le terre-plein sont commandés et une firme d'ingénieurs a reçu mandat d'étudier la question des cahots: quelle forme auront-ils et combien en installera-t-on? Les citoyens, pour leur part, en réclament neuf, un à tous les 125 pieds environ, de quoi transformer la rue en planche à laver, admettent-ils!

Le maire de Sillery, M. Charles-H. Blais confirmait au SOLEIL que le conseil se rend finalement aux arguments que ces citoyens ont fait valoir depuis quelques années. Des mesures plus "légères" avaient déjà été adoptées tels des panneaux signalant une zone résidentielle et une surveillance radar, mais sans effet semble-t-il.

"C'est une décision politique", tranche le maire qui avoue son peu d'enthousiasme pour ce type de mesure, même s'il dit comprendre la situation des résidents. Toutefois, précise-t-il, les protestataires sont pour la plupart de nouveaux résidents qui ont profité de bons prix pour leurs maisons, justement à cause du trafic intense sur cette rue.

L'avenue Holland est l'une des rares artères de circulation importantes dans l'axe nord-sud: elle permet de joindre le boul. Hamel au boul. Laurier. Elle constitue, avec quelques autres artères dont le boulevard Laurier, l'une des pièces du principal problème de cette petite municipalité privilégiée: la circulation de transit.

Personne ne veut de circulation dans sa rue, ni d'autobus, ajoute le maire. Ni de commerces ou de bureaux tel qu'en a décidé le plan

d'urbanisme de la ville, ni de garderies.

"Le problème de circulation est un problème d'ensemble auquel nous apportons des solutions à la pièce" selon le maire.

Demande modérée

De leur côté, les habitants de la rue Holland affirment avoir été tolérants jusqu'à la naïveté. Toutes les rues avoisinantes, parallèles à Holland, ne peuvent à peu près plus servir au trafic de transit. Ces citoyens ont fait fermer le terre-plein qui permettait d'accéder chez eux à partir du boul. Laurier. "Nous sommes les derniers à nous plaindre", dit Pierre Désy.

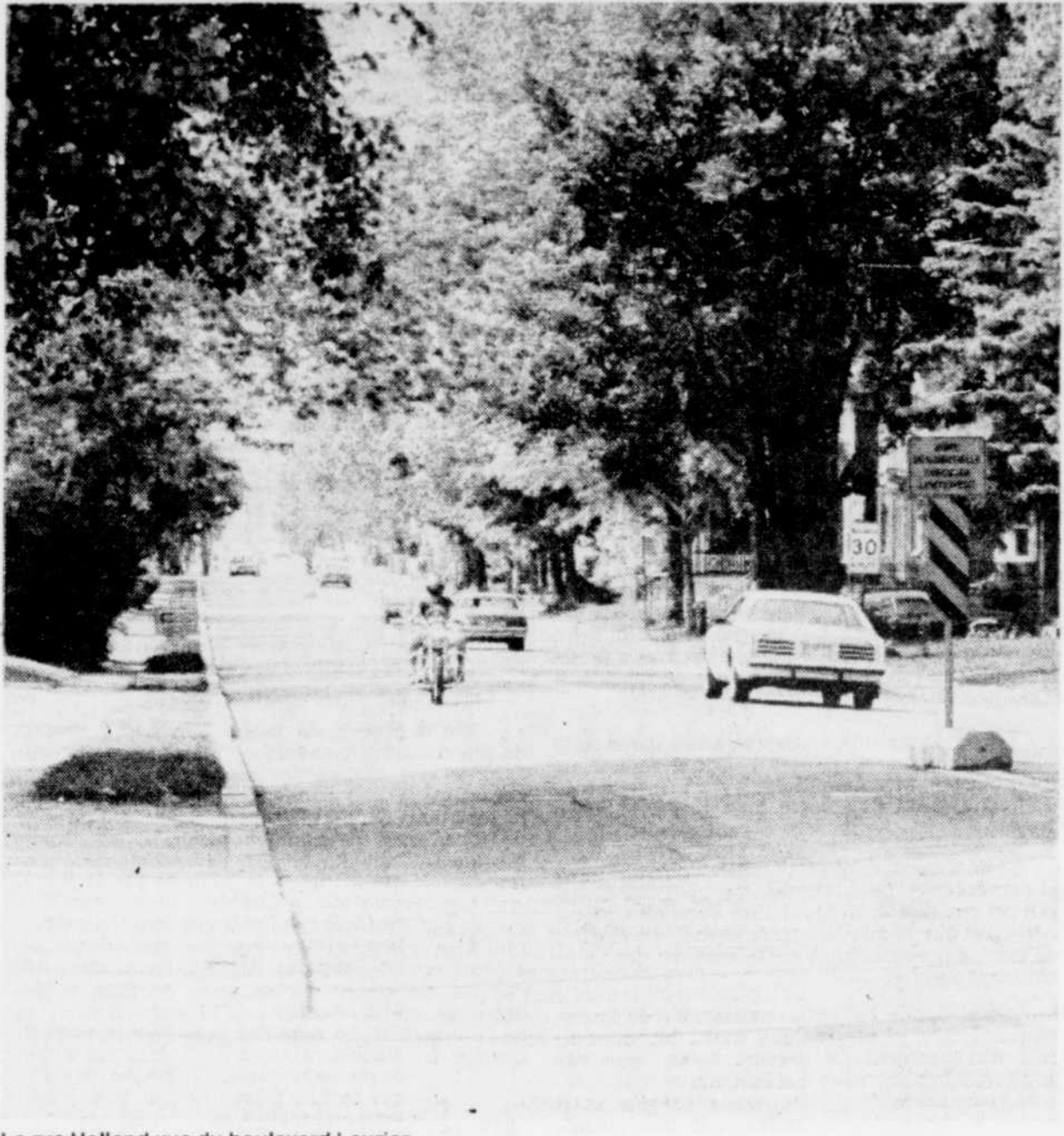
L'unanimité a été faite parmi tous les gens de la rue Holland qui se disent prêts à aller jusqu'au bout s'il le faut, pour obtenir la paix quitte même à fermer la

rue en son centre, ne laissant que deux bouts de rue qui ne seraient plus utiles qu'aux résidents...

"Nos demandes sont modérées", insiste Pierre Désy. "Nous ne demandons pas la fermeture du terre-plein du boul. Laurier mais juste le respect de la limite de vitesse permise, avec l'installation d'un obstacle physique qui empêchera de transgresser ce règlement".

Quant à la circulation d'autobus sur leur rue, les citoyens n'en voient pas l'utilité. Aucun d'entre eux n'utilise le transport en commun...

Suprême ironie dans cette affaire, lance enfin le porte-parole du groupe, "nous avons découvert que nous payons, nous les citoyens de la rue Holland, une taxe spéciale de déneigement pour favoriser la circulation sur notre rue".



La rue Holland vue du boulevard Laurier.

La CTCUQ commentera la décision plus tard

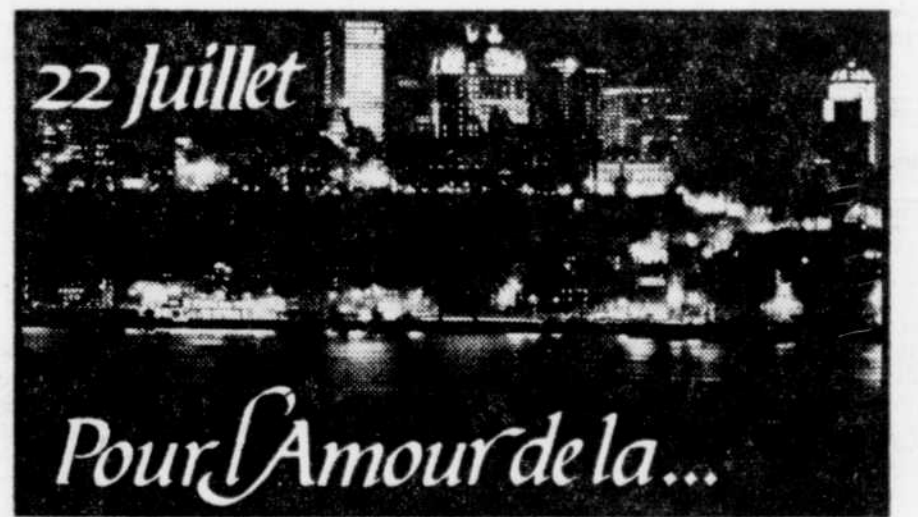
À la CTCUQ, le président Léonce Bouchard a remis ses commentaires à plus tard, voulant prendre connaissance des plans de réaménagement de la rue Holland auparavant, afin de savoir si ceux-ci empêchent le passage des autobus. "Évidemment, un cahot, ça ralentit un peu..." a-t-il dit au SOLEIL.

Interrogé à savoir si la CTCUQ envisageait se prévaloir d'un article de la loi de la Communauté urbaine qui lui permet de faire des travaux d'élargissement ou de redressement de rues lorsqu'elle le considère nécessaire ou utile à une exploitation efficace de

ses services, M. Bouchard a répondu qu'il faudrait voir l'étendue des dommages avant d'utiliser cet article de la loi.

Quant aux citoyens de la rue Holland, ils connaissent l'existence de cette loi et avancent que la jurisprudence a tranché en faveur des

municipalités dans ce type de cause. Ils sont prêts à engager les meilleurs avocats pour battre la CTCUQ sur ce terrain...



BOWRING

JUSQU'À

ÉPARGNEZ 30%

Fieldcrest, renommée pour la qualité de ses produits, se joint à Bowring pour vous offrir de magnifiques rabais sur un vaste assortiment de douces serviettes aux teintes resplendissantes, unies et à motifs. Une occasion unique d'ajouter de la couleur à votre salle de bain tout en épargnant jusqu'à 30%! Passez chez Bowring dès aujourd'hui et venez admirer les nouvelles teintes, la qualité et le bon goût des produits Fieldcrest.

Fieldcrest

Place Fleur de Lys/Place Laurier/Place Québec/Les Galeries de la Capitale

NOUS LIVRONS SEL POUR ADOUCCISSEUR MANUEL - AUTOMATIQUE

Sol approprié pour assurer l'efficacité maximale de l'adoucisseur.

Culligan

SERVICE D'EAU DOUCE INC.
330, Fortin, Ville Vanier
681-4605
Équipement pour eau potable

Substance qui réduit les hémorroïdes

Substance exclusive qui soulage la douleur et enraye les démangeaisons.

Des expériences en clinique démontrent qu'une substance cicatrisante spéciale réduit vraiment les hémorroïdes sans causer de douleur. Elle soulage les démangeaisons et l'inconfort en quelques minutes.

Cette substance spéciale, Bio-Dyne, aide aussi à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance de tissus nouveaux. De plus, dans maints et maints cas, une amélioration remarquable s'est maintenue durant des mois.

Seule PRÉPARATION H contient de la Bio-Dyne. En onguent ou en suppositoires. Satisfaction ou argent remis.

PRÉPARATION H

Juillet ramène la fièvre Dussault Meubles à vous d'en profiter.

Obtenez des rabais sur les meubles de jardin, du 21 au 24 juillet

ALLIBERT
mobiliers d'extérieur

- CARIANGO
- DABAYA
- HACIENDA
- ESTANZA
- KALEIS
- TANGOR
- DALANKI
- DANGARI



Dussault meubles
9, rue Courcellette
Québec, Qué.
G1N 3B9
(418) 683-2327
DECORATION INTERIEURE

L'Union Canadienne
Compagnie d'Assurances
NOMINATION



ROCK LEBLANC

Le Président-Directeur Général, Paul H. Brochu, a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Rock Leblanc au poste de Premier Vice-Président, responsable de la Division d'Assurances I.A.R.D. de la compagnie.

Avantageusement connu dans le secteur des Assurances Générales, Monsieur Leblanc a d'abord travaillé au service des courtiers d'assurance dans différentes régions du Québec avant d'entrer à L'Union Canadienne en 1964 comme Directeur Régional. En 1970, il a assumé la direction des opérations des succursales et fut promu en 1975 Directeur Général Adjoint, I.A.R.D.

Monsieur Leblanc est en outre chargé du développement des affaires d'assurances générales de La Norman Compagnie d'Assurance Limitée qui a confié à L'Union Canadienne depuis 1977 la gestion de ses opérations au Canada.

Relance de Rayonier: Tembec mieux préparée que Papiers Cascades

par Jean Didier FESSOU

PORT-CARTIER — Le projet de relance de l'usine de Rayonier-Québec soumis par la firme Tembec est nettement supérieur à celui préparé par Papiers Cascades à cause de ses connaissances des marchés, de son expérience de production de la pâte sulfite et de son expérience à évaluer les problèmes liés à la planification et à la mise en oeuvre d'un plan de modernisation pour une usine de ce type.

Toutefois ni Tembec de Témiscamingue, ni Papiers Cascades de Kingsey Falls n'ont remis aux paliers de gouvernement fédéral et provincial des études de préféabilité complètes et satisfaisantes et de nombreuses lacunes restent à préciser. Notamment au chapitre de l'approvisionnement en bois de l'usine de Port-Cartier et des coûts de cet approvisionnement.

Si bien qu'il faudra encore attendre de longs mois avant d'envisager sérieusement la relance de cette usine qui a été fermée à l'automne 1979 après que la multinationale américaine ITT eut englouti \$600 millions dans cette aventure et inscrit une perte de \$350 millions à ses états financiers lors de la fermeture.

Ces informations sont contenues dans un mémorandum signé par le sous-ministre fédéral à l'Industrie et au Commerce, Robert C. Montreuil, et adressé à son patron, le ministre Herb Gray, et dont LE SOLEIL a obtenu copie.

Les deux propositions

Analysant les deux propositions de relance de l'usine portcartoise, M. Robert C. Montreuil précise:

«La proposition de Papiers Cascades prévoit des transformations à l'usine de l'ordre de \$22 millions, une implication temporaire du gouvernement du Québec dans l'approvisionnement en bois, une mise de fonds des actionnaires de l'ordre de \$10 millions, une aide du gouvernement fédéral de l'ordre de \$51 millions et du gouvernement provincial de \$10 millions et la création de plus de 300 emplois en usine dès 1986.»

L'analyse des experts gouvernementaux a relevé les faiblesses suivantes dans le projet de relance soumis par le groupe des frères Lemaire:

— les coûts de bois ont été sous-estimés de 18 pour 100;

— l'évaluation des problèmes de l'usine est inadéquate et les transformations proposées ne

permettraient pas de garantir d'atteindre la production visée;

— la proposition d'opérer l'usine de façon intermittente n'est pas jugée réaliste;

— les aspects de protection de l'environnement ont été négligés et nécessiteraient des investissements additionnels;

— il est irréaliste d'envisager une relance de l'usine sans une présence syndicale;

— la structure de mise en marché est insuffisamment définie;

— l'équité de départ est insuffisante.

Une aide importante

Concernant le projet de relance soumis par le groupe dirigé par M. Dittori, le sous-ministre note:

«La proposition de Tembec prévoit des transformations et un plan de modernisation pour l'usine de l'ordre de \$67 millions, une garantie de coût d'approvisionnement en bois pendant les premières années du gouvernement provincial, une mise de fonds des actionnaires de l'ordre de \$18 millions, une aide du gouvernement fédéral de \$48 millions et de \$10 millions du gouvernement du Québec et une création de plus de 470 emplois en usine dès 1986.»

Plusieurs faiblesses cependant:

— les coûts de bois ont été sous-estimés de 4,5 pour 100 et la garantie de \$115 par cunit pendant les trois premières années, demandée au gouvernement du Québec, se traduirait par une aide de l'ordre de \$32 millions;

— des investissements additionnels pourraient être requis pour rencontrer les objectifs de production et les normes de pollution;

— le niveau de salaire de la main-d'oeuvre a été sous-estimé;

— la source de financement reste à déterminer.

Un esprit cordial

Précisant que les rencontres entre les deux paliers de gouvernement sur ce dossier se déroulent dans un esprit cordial et compréhensif, M. Robert C. Montreuil propose une marche à suivre dans la

poursuite de ce dossier afin de convaincre l'un des deux groupes à mieux élaborer un projet de relance, à en démontrer la rentabilité à long terme et, surtout, élaborer un scénario fiable en ce qui concerne l'approvisionnement en bois de l'usine. Ce dernier point étant le talon d'Achille de l'usine de Port-Cartier et qui avait forcé la multinationale ITT à déclarer forfait.

Il faudra aussi que le promoteur s'engage à effectuer une mise de fonds au moins égale à 25 pour 100 des immobilisations du projet.

Mais, indépendamment de ces questions, M. Robert C. Montreuil souligne:

«Le moment opportun pour cette réouverture est un élément critique, particulièrement dans la conjoncture actuelle, et une relance prématurée risquerait de compromettre irrémédiablement la viabilité à long terme de ce projet. Il se pourrait qu'une relance de l'usine ne puisse être effectuée avant 1984 ou 1985 et nous recommandons que toute communication à la population, sans être pessimiste, évite de susciter de faux espoirs.»

La population devra s'armer de patience

par Jean Didier FESSOU

PORT-CARTIER — Parce que la relance de Rayonier-Québec sera plus longue et plus difficile que prévu et parce que la population locale fonde de nombreux espoirs dans ce projet de relance, il convient de traiter ce dossier avec «délicatesse».

Tel est le sens d'une longue lettre datée du 6 juillet dernier et adressée au député fédéral de Manicouagan, M. André Maltais, par le ministre de l'Industrie et du Commerce du Canada, M. Herb Gray.

Ce document, dont LE SOLEIL a obtenu copie, est un véritable «petit manuel» sur quoi dire et sur quoi ne pas dire à la population dans ce dossier. C'est ainsi que le ministre recommande au député, qui est aussi son adjoint parlementaire depuis le printemps dernier:

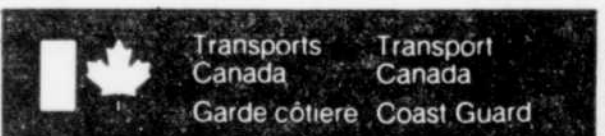
«Étant donné l'attente considérable de la population locale, je suggère que vous l'informiez de l'état d'avancement du dossier. Dans votre déclaration, il faudra veiller à n'être ni trop optimiste, ni trop pessimiste, ce qui risquerait d'effrayer outre mesure la population de même que d'autres investisseurs éventuels. À cette fin, il s'agit non pas de donner trop de détails de substance sur le dossier en tant que tel, mais plutôt de souligner la détermination conjointe des deux gouvernements d'aller au fond de la question et de ne ménager aucun effort afin d'intéresser des investisseurs à la relance. Il faut reconnaître que le dossier est difficile, à cause de l'échec d'une compagnie aussi importante que ITT-Rayonier, ce qui rend les investisseurs prudents.

«Pour expliquer à la population les délais inhérents à l'évaluation d'un tel dossier, vous pourriez leur indiquer que les équipes de travail conjointes des deux gouvernements regroupent des spécialistes qui doivent évaluer plusieurs aspects, l'approvisionnement en bois, les marchés et le plan de marketing, le fonctionnement de l'usine et les coûts de production, la main-d'oeuvre et son recrutement, le transport, les mesures antipollution, la rentabilité.

«Malgré toute la bonne volonté des gouvernements, il est évident que la situation économique actuelle n'aide pas ce dossier particulièrement en ce qui a trait à la disponibilité des capitaux.»

Et pour mieux faire comprendre son rôle au député de Manicouagan, rôle qui consiste à faire prendre patience aux portcartois, le ministre Gray se permet de joindre trois coupures de presse traitant ce dossier. La première est un article publié dans les éditions du 29 mai du journal LE SOLEIL et les deux autres ont été publiées dans les éditions des 2 et 3 juin du journal Le Devoir.

Il est encore vivement recommandé au député de «souligner l'excellente collaboration qui existe entre les deux paliers de gouvernement dans ce dossier».



ENTRETIEN D'HIVER

Le ministère des Transports, Garde côtière Canadienne, district de Québec, 101, boul. Champlain, Québec, G1K 4H9 a l'intention de demander des soumissions pour les travaux soumissionnés pour une période de trois (3) ans, à compter de l'automne 1982.

Les entrepreneurs désireux d'obtenir des documents de soumission devront adresser leur demande au Surintendant de la Gestion du matériel à l'adresse précitée, avant le 20 août 1982 en prenant soin d'indiquer l'endroit où il désire effectuer ces travaux d'entretien.

- I **Qual du Gouvernement à Baie-Comeau - 4H18-44Q**
Dénégement de la surface du quai commercial, des bornes d'amarrage et entretien des voies ferrées.
- II **Qual du Gouvernement à Chandler - 4H18-45Q**
Dénégement de la surface du quai commercial, des bornes d'amarrage et entretien des voies ferrées.
- III **Qual du Gouvernement à Ile-aux-Coudres - 4H18-46Q**
Dénégement de la surface du quai commercial, des bornes d'amarrage et entretien des deux cales mobiles.
- IV **Qual du Gouvernement à Havre-de-Matane - 4H18-48Q**
Dénégement de la surface du quai commercial, de l'aire d'entreposage et entretien des voies ferrées.
- V **Qual du Gouvernement à Pointe-au-Pic - 4H18-49Q**
Dénégement de la surface du quai commercial, de l'aire d'entreposage et entretien des voies ferrées.
- VI **Qual du Gouvernement à Pointe-au-Père - 4H18-50Q**
Dénégement d'une partie de la surface du quai commercial.
- VII **Qual du Gouvernement à Rimouski - EST - 4H18-51Q**
Dénégement de la surface des quais, de l'aire d'entreposage, des bornes d'amarrage et entretien des voies ferrées.
- VIII **Qual du Gouvernement à Rivière-du-Loup - 4H18-52Q**
Dénégement de la surface des quais du traversier, du stationnement relatif aux opérations du traversier et de la cale mobile.
- IX **Qual du Gouvernement à Sandy Beach (Gaspé) - 4H18-53Q**
Dénégement de la surface du quai et entretien des voies ferrées.
- X **Qual du Gouvernement Anse Tadoussac - 4H18-54Q**
Dénégement de la surface du quai commercial seulement.
- XI **Qual du Gouvernement St-Joseph de la Rive - 4H18-55Q**
Dénégement de la surface du quai et entretien des deux (2) cales mobiles.
- XII **Qual du Gouvernement St-Siméon - 4H18-56Q**
Dénégement de la surface du quai du traversier et entretien de la cale mobile.

LA CONFÉRENCE 200
LAISSEZ-LA VOUS AIDER

Bell

Canada

Mais au-delà de ce type d'information «officielle et publique» sur le dossier de la relance de Rayonier-Québec, il doit exister un second niveau d'information «confidentielle» réservée à un groupe restreint et représentatif de citoyens.

C'est ainsi que le ministre précise:

«Notre expérience dans l'analyse et la gestion de projets de cette envergure nous permet de vous assurer que malgré les aspects essentiellement confidentiels que contiennent ces projets et les négociations qui s'y rattachent, il nous est possible de renseigner, de manière générale, un groupe représentatif de citoyens sur l'avancement du projet.»

Et qui sont ces «heureux citoyens» qui pourront être informés d'une manière générale sur les aspects confidentiels du dossier? Le ministre les nomme. Ce seront les membres du Comité d'adaptation communautaire de la main-d'oeuvre et de l'Industrie de la zone désignée Sept-Îles—Port-Cartier.

Automobiles Le Japon songe à porter plainte

TOKYO (Reuter) — Le Japon songe à porter plainte auprès de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) à propos des retards enregistrés dans le passage en douane des voitures japonaises importées au Canada, a déclaré, hier, le vice-ministre japonais de l'Industrie et du Commerce international, M. Ichiro Fujinara.

Le gouvernement canadien insiste pour que le Japon limite ses exportations vers le Canada à 146,000 véhicules pour l'année fiscale en cours, soit 10,000 de moins que durant l'exercice précédent, ce à quoi Tokyo s'oppose.

Le retard apporté au dédouanement des véhicules, qui a débuté en mai, se traduit par l'immobilisation au port de Vancouver de 16,000 véhicules.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC 200-11-000814-825 No Surintendant: 019879	CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC 200-11-000813-827 No Surintendant: 019878
COUR SUPÉRIEURE (en matière de faillite)	COUR SUPÉRIEURE (en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de:	Dans l'affaire de la faillite de:
OMNILAB INC., corps politique et incorporé, ayant sa place d'affaires au 825, St-Jean-Baptiste, suite 220, Les Saules, P.Q., G2E 5B7.	TRANSPORT LAINE INC., corps politique et incorporé, ayant sa place d'affaires au 2420, boul. Hamel, Québec, P.Q. G1P 2J1.
Débitrice	Débitrice
Avis est par les présentes donné que Omnilab Inc., 825, St-Jean-Baptiste, suite 220, Les Saules, P.Q., a fait cession le 13e jour de juillet 1982 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3e jour d'août 1982, à 14:00 heures, au bureau du syndic, 610, Calixa-Lavallée, Québec, P.Q.	Avis est par les présentes donné que Transport Laine Inc., 2420, boul. Hamel, Québec, P.Q., a fait une cession le 13e jour de juillet 1982 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3e jour d'août à 14:30 heures, au bureau du syndic, 610, Calixa-Lavallée, Québec, P.Q.
Daté de Québec, ce 14e jour de juillet 1982.	Daté de Québec, ce 14e jour de juillet 1982.
RAYMOND ROY, SYNDIC 610, Calixa-Lavallée Québec, P.Q. G1S 3G6 Téléphone: 687-1271	RAYMOND ROY SYNDIC 610, Calixa-Lavallée Québec, P.Q. G1S 3G6 Téléphone: 687-1271

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU BAS ST-LAURENT

Appel d'offres no TR-R-200-82
La Commission scolaire régionale du Bas St-Laurent recevra des soumissions cachetées pour le transport des personnes désignées par les commissions scolaires suivantes:

Commission scolaire de la Mitis
Commission scolaire régionale du Bas St-Laurent
Le contrat à être conclu entre la Commission scolaire régionale du Bas St-Laurent et les transporteurs sera d'une durée de 1 an (1982-83) et renouvelable pour une autre année, soit (1983-84), aux conditions stipulées sur la formule de soumission TR-R-203-82 incluse au devis.

L'organisation de ce transport requiert trois (3) véhicules qui opéreront à la Rédemption, territoire où sera effectué le transport.

Un montant de 10\$ non remboursable et payable à la Commission scolaire régionale du Bas St-Laurent est requis pour l'obtention du devis de transport et les autres documents que les transporteurs pourront se procurer à compter du 26 juillet 1982 en s'adressant à:

Service du transport scolaire
Commission scolaire régionale du Bas St-Laurent
320, St-Germain est
Rimouski
Tél.: 724-3316

Le soumissionnaire doit fournir un chèque visé ou un cautionnement de soumission le quel doit être équivalent à 10% du prix de la soumission pour la première année de transport.

La clôture des soumissions se fera à la:
Commission scolaire régionale du Bas St-Laurent
320, St-Germain est
Rimouski

mardi le 10 août 1982 à 10:30 heures pour y être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

La Commission scolaire régionale du Bas St-Laurent ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Gérard Grenier
Directeur général

SALLE DE RÉUNION



«AUJOURD'HUI, TOUS MES VENDEURS SONT À L'EXTÉRIEUR DU BUREAU. IMPOSSIBLE DE LES REJOINDRE. QU'IMPORTE... DANS LES TRENTÉ PROCHAINES MINUTES NOUS ALLONS ÉLABORER ENSEMBLE NOTRE STRATÉGIE DE VENTE DU MOIS PROCHAIN. PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE.»

- Rien de plus facile à organiser.
1. Vous décidez de tenir une conférence téléphonique. Vous fixez la date et l'heure.
 2. Vous faites le «0» et vous demandez le téléphoniste de la Conférence 200. Vous lui donnez la date et l'heure de la réunion.
 3. Le téléphoniste vous donne un numéro de téléphone réservé à la Conférence 200.
 4. Vous informez les participants de la date et de l'heure et vous leur donnez le numéro à composer pour se joindre à la conférence.
 5. Au moment convenu, chaque participant compose le numéro, et voilà. Vous êtes en réunion.

Avec la Conférence 200, il n'y a donc plus d'absents aux réunions. On peut y participer de n'importe où. Il suffit d'avoir accès à un téléphone, où que l'on soit dans le monde. De plus, tout participant peut se joindre au groupe au moment qui lui convient.

Pourquoi ne pas recourir à la Conférence 200 pour votre prochaine réunion? Pour réserver votre conférence, faites le «0» et demandez le téléphoniste du service Conférence 200 qui se trouve le plus près de l'endroit d'où appelleront la majorité des participants. Ces téléphonistes sont actuellement à votre service à Montréal et Ottawa.

Pour plus de renseignements sur la Conférence 200, appelez-nous sans frais au 1 800 267-4291.

LA CONFÉRENCE 200
LAISSEZ-LA VOUS AIDER

La conférence téléphonique, c'est la façon de tenir des réunions. C'est rapide, c'est économique. On peut donc se parler plus souvent. Bien des gens d'affaires en sont convaincus. Et les raisons de s'en servir sont multiples.

C'est pourquoi Bell Canada lance le service Conférence 200, le service de conférence le plus souple qui soit.

Avec le nouveau service Conférence 200, vous pouvez planifier vos conférences téléphoniques sans même vous soucier de l'endroit où seront les participants au moment de la conférence. Ils se joindront eux-mêmes à la réunion, en composant un numéro réservé à la Conférence 200.

par Jean-Charles
GRENIER

Les membres actifs et les donateurs ont été conviés à une assemblée spéciale de la fondation afin d'approuver cette modification de dénomination le 3 août à l'université Laval.

ministrateurs agréés.
Le but qu'on s'est transmis jusqu'à aujourd'hui: la mise en valeur des qualités et des connaissances qui font de bons entrepreneurs et la promotion de l'esprit d'entreprise dans la population.



L'Union Canadienne
Compagnie d'Assurances

NOMINATION

Une rencontre est prévue cet après-midi entre le ministre fédéral de la Justice, **M. Jean Charest**, et

Un groupe de 10 sociétés japonaises, pour la plupart des firmes sidérurgiques, va acquérir 15 pour 100 des intérêts de "Quintette Coal Ltd.", une firme canadienne qui exploite du charbon en Colombie Britannique et l'expédie au Japon, a annoncé, hier, "Nippon Kokai KK" (NKK). Cette prise de participation a été effectuée à la demande du syndicat des banques canadiennes qui fournit les capitaux pour le développement du projet charbonnier, a précisé NKK. "Charbonnage de France" détient 12 pour 100 de "Quintette Coal".

Chrysler a été sauvée de la faillite, grâce à des prêts bancaires de \$1,2 milliard garantis par le gouvernement américain qui seront remboursés à trois grandes banques en 1985. M. LaCocca ne trouve rien d'anormal d'accepter l'aide de l'Etat quand les affaires vont mal.

En dépit de tout, Chrysler est sorti victorieux de l'épreuve, a

apports garantis

Control Data Corp. 13.75 cents
U.S., 1er oct., inscr. 15
sept.

McDonalds Corp. 30 cents U.S.
11 août, inscr. 26 juill.

Steinberg Inc., 5.25 po
priv. A, \$1.32, 16 août
inscr. 2 août.

Détenteur d'une maîtrise de l'Université Laval en gestion des entreprises, Monsieur Bégin s'est joint à la section Vie de l'Union Canadienne en 1961 et, après y avoir dirigé le service des ventes, il a occupé successivement des postes supérieurs de direction en assurance sur la vie. Depuis 1975, il était Directeur Général Adjoint, Assureur sur la Vie. Il est membre des comités d'Education et des Relations publiques de l'Association Canadienne des Compagnies d'Assurances de Personnes (ACCAP). Membre de la Chambre de Commerce de Québec, de la Corporation des Administrateurs Agréés, Monsieur Bégin oeuvre également de façon active sur la scène communautaire. L'Union Canadienne offre au public du Québec, par l'entremise de courtiers d'assurances, une variété de protections d'assurance sur la vie.

AGF Group	Central Group
Accrual Growth 9.87	Accrual Growth 5.50
Adm Exp 4.97	Compound 9.91
Cdn Secn Gth 9.28	VDividend 10.09
Cdn TruSted 3.74	VFund 4000 5.50
Corp Invest 6.38	vInfl Energy 2.84
Corp Invn Srk 20.06	vInfl Gwth 6.15
Revenue Evtly 2.66	vInfl Incm 3.79
NAI 15.72	Nor Gth 2.32
nMMF 15.72	vNorth Exp 3.23
Option Equity 4.78	vRevenue Gth 4.12
Special 5.20	vUnivest 5.76

Bolton Tremblay	CSA Mgmt Gr
Cd Cumul 9.19	Goldtrust 3.11
Income Fund 8.97	Goldtrust 3.40
MinFid 15.44 10.06	
Pld Resources 7.91	
Tasures 16.85	

Calvin Bullcock	Confed Grted
Accretion 1.38	Dolphin Evtly 4.88
vBanner Fd 5.71	vDolphin Mtg 4.40
CF 4.16	

Dynamic Group
tdCFl Incm 8.21
ydYm Amer 5.5

**AVIS DE LA DEMANDE
DE DISSOLUTION**
Prenez avis que la corporation "Association des locataires du domaine St-Louis de France Inc." demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission de se dissoudre.

Me Jean-Guy Provencher
Procureur de la corporation
Victoriaville, le 21 juin 1982

donné conformément à l'article 1371-D du Code Civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes ou futures de "LES VETEMENTS INTERNATIONAL" opérant maintenant sous le nom de "LES VETEMENTS VATEL INTERNATIONAL LTEE" ayant sa principale place d'affaires à 210, 71e rue est, Charlesbourg en faveur de la Banque Nationale du Canada (aux droits de la Banque Nationale du Canada, de la Banque Nationale et de la Banque Provinciale du Canada), en date du 7 mai 1976, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec le 26 mai 1976 sous le numéro 838523.

Charlesbourg, le 14 juillet 1982

**BANQUE NATIONALE
DU CANADA**

[illegible][illegible]

YV	1.08	Horizon	3.76
YCanada	0.81	Security	3.73
YIncome	9.99	Venture	5.27
Fund	16.79	Venture Ref	5.76
YRSP	23.27	Watlone	31.86
PMF	16.46	Western C	3.67
Pension Mu	8.37	U.S. Available	
YCanada	6.16	In Canada	
Pret & Reven	8.37	Yinc	12.32
Ymerican	13.26	Yinc	23.36
YCanada	5.94	Kernstern	24.36
YCanada	6.16	Trend	24.36
YRetraire	9.21	Yinc	24.36
YSyncrest	5.45	K-C	5.81
YTrade	3.73	K-C	14.81
YCanada	6.16	K-C	4.71
YCanada	3.93	Le Rich	13.82
B	58.75	Manhart	3.82
YCanada	10.52	One Wm	51.78
United Gro		Putnam	9.81
Accumula	5.37	Putnam	14.81
Accumula	8.54	Tech	9.93

chaq
a

the client
tentative

nt bén
n part

étic iculière

l'une
e.

UNITIES OF CANADA

Me Jean-Guy Provencher
Procureur de la corporation
Victoriaville, le 21 juin 1982

de la R.R. #1, East-Angus, P.Q. le 28e jour de mai 1982 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28e jour de juillet 1982, à 10:15 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, au 1335 rue King Ouest, Bureau 402, Sherbrooke, P.Q.

Daté de Québec, ce 14e jour de juillet 1982.

L.A.D. inc., du 6, rue du Puits, Villeneuve, P.Q. le 30e jour de juin 1982 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27e jour de juillet 1982, à 2,30 heures de l'après-midi, au bureau du Séquestre Officiel, au 410 boulevard Charest est, Suite 400, Québec, P.Q. Daté de Québec, ce 14e jour de juillet 1982.

Alban, P. Q., ont fait cession de leurs biens le 12e jour de juillet 1982, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28e jour de juillet 1982, à 10:30 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, au 410, boulevard Charest est, Suite 400, Québec, P.Q. Daté de Québec, ce 14e jour de juillet 1982.

Chez Richardson n
prosperer et progress
l'intérêt de nos client
prévoir les besoins de

us sommes conscients q
dans le commerce du pla
doit passer avant tout. Le
os clients et de *satisfaire* ce

A la fin des
Vancouver
avait besoin
nous avons

années 1970, la population ne recevait pas les services sociaux dans le domaine du placement. On a décidé d'ouvrir un bureau

Chinoise de
éciaux dont elle
nt. Par conséquent,
ns le quartier

LES VETEMENTS VATEL INTERNATIONAL LTEE" ayant sa principale place d'affaires à 210, 71 rue est, Charlesbourg en faveur de la Banque Nationale du Canada (aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada), en date du 7 mai 1976, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec le 26 mai 1976 sous le numéro 838523.

Charlesbourg, le 14 juillet 1982.

**BANQUE NATIONALE
DU CANADA**

22 June

Pour

mour de l'

L'ÉDIFICE RICH.
Winnipeg

ARDSON
Manitoba

RICHARD
JAMES

RICHARDSON DU
COMPAGNIE AFFILIÉE À
S. RICHARDSON & FILS
FONDÉE EN 1857

CANADA
LIMITÉE